



**DEPARTEMENT de
la SEINE-SAINT-DENIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STAINS**

Séance du 20 février 2026

Membres :

Composant le Conseil : 13

En exercice : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt février à dix heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Azzédine TAIBI, Président.

Présents :

Monsieur Azzédine TAIBI
Madame Zaiha NEDJAR
Madame Aziza TAARKOUBTE
Monsieur Alfred ROCHEFORT
Madame Jeanine LE BRAS
Madame Marie-Claude GOUREAU
Monsieur Christian DEL NERO
Madame Annick HELOUIN
Monsieur Jean-Noël MICHE

Ont quitté la séance :

Monsieur Azzédine TAIBI à l'affaire n°5
Monsieur Christian DEL NERO à l'affaire n°5

Absents :

Monsieur Christopher DIBATHIA
Monsieur Willy SEBASTIEN
Monsieur Mehdi NABTI
Madame Naziha AMRAOUI

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2026

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 voix pour, et 1 abstention (Madame Marie-Claude Goureau),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi « NOTRe »,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,et notamment son article 13,

Vu le décret n°95-562 du 06 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, ci-annexé,

Considérant la présentation en séance du Conseil d'Administration du rapport sur les orientations budgétaires 2026,

Considérant le débat sur les orientations budgétaires 2026, déroulé en séance, et la nécessité d'acter ce débat par une délibération spécifique,

ARTICLE UN : PREND ACTE de la présentation au Conseil d'administration du rapport sur les orientations budgétaires 2026 annexé à la délibération correspondante.

ARTICLE DEUX : PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires 2026 a eu lieu au sein du Conseil d'administration sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2026 présenté et annexé à la délibération correspondante.

ARTICLE TROIS : ADOPTE le débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2026 présenté et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,
- à Monsieur le Comptable Public assignataire du CCAS,
- aux services municipaux concernés.

Tous les membres présents à la séance ont signé

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Azzédine TAÏBI





Le Président
Azzédine TAÏBI


Maire de STAINS

POLE SOLIDARITE SANTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réf. :80 /SC/VLY

RAPPORT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 20 février 2026

Affaire n° 4

Rapporteur :

Azzedine TAIBI

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2026

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif. Il doit permettre une vision précise des finances et des orientations poursuivies.

Le débat d'orientations budgétaires constitue un acte politique essentiel dans l'année budgétaire d'une collectivité publique. C'est pourquoi selon les termes de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », le Débat d'Orientations Budgétaires « nouvelle formule » doit dorénavant faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le fondement de ce changement juridique renvoie au fait que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB ci-après) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire à venir.

L'article 107 de la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi "NOTRe", publiée au Journal Officiel du 08 août 2015 a voulu accentuer l'information des élus, et donc substituer le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) au débat d'orientations budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et les syndicats mixtes comptant une telle commune parmi leurs membres, dans les départements et les régions. L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi que : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des

dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ainsi, le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

De plus, l'alinéa II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que : « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*

2° *L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ».*

En conséquence, le présent rapport d'orientations budgétaires comporte :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales,
- la présentation de la situation du CCAS,
- la situation financière et l'exécution 2025,
- les perspectives pour l'année concernée.

I. CONTEXTE GENERAL

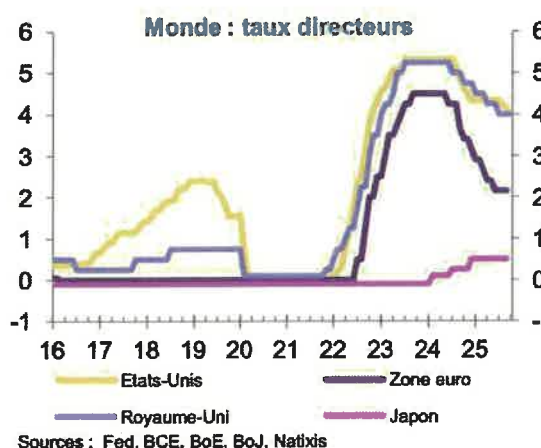
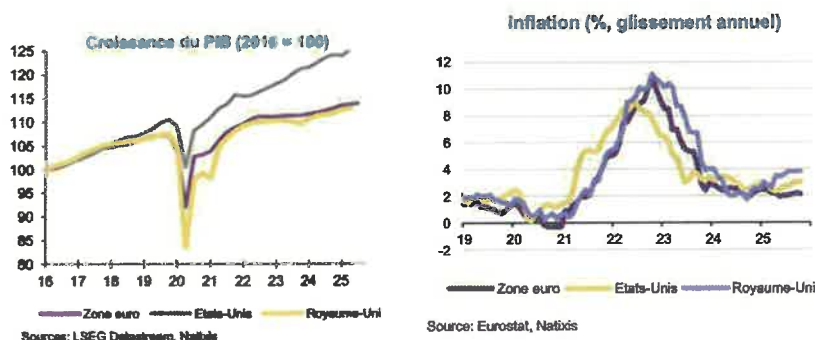
1. Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

La croissance mondiale est estimée en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est estimée à 1,3 % en 2025, et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis, et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes.



2. Zone euro : une croissance en ordre dispersé

Scénario de croissance : La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

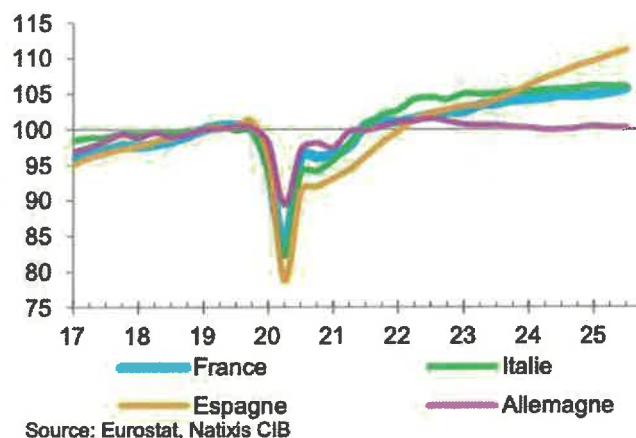
La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. En 2026, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

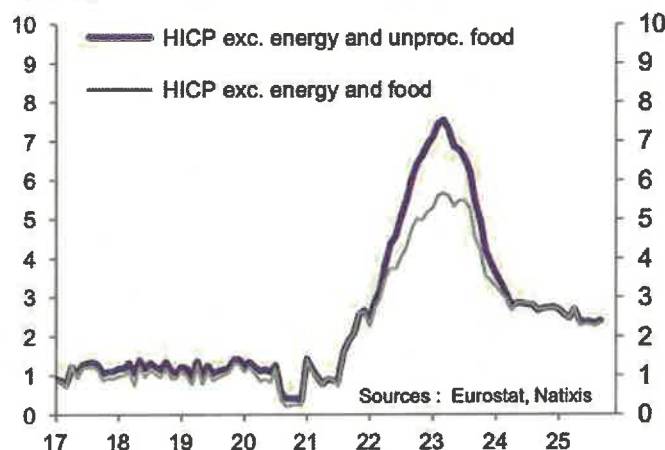
Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Inflation : L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE en 2025, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays, et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

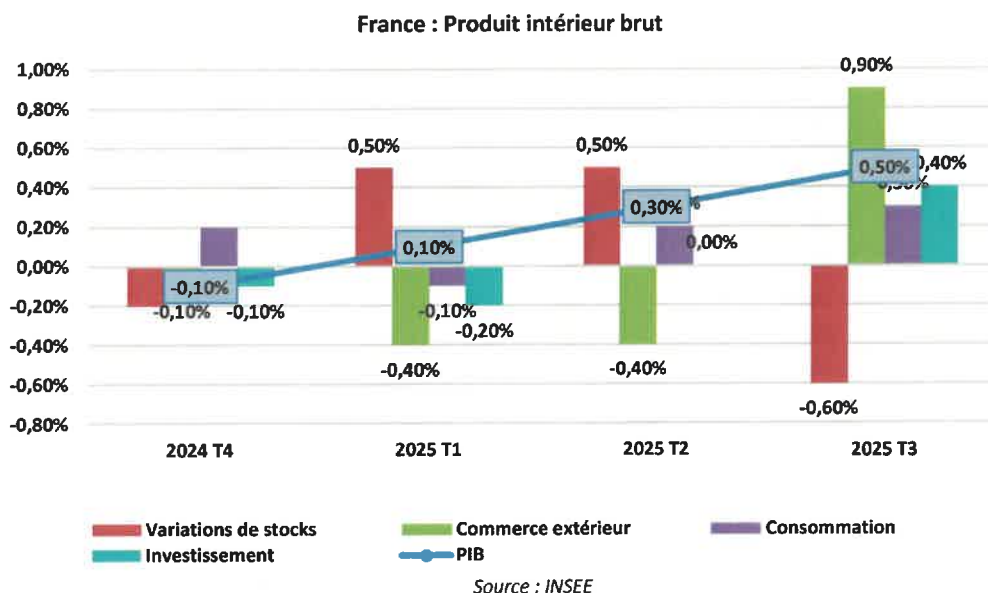
Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



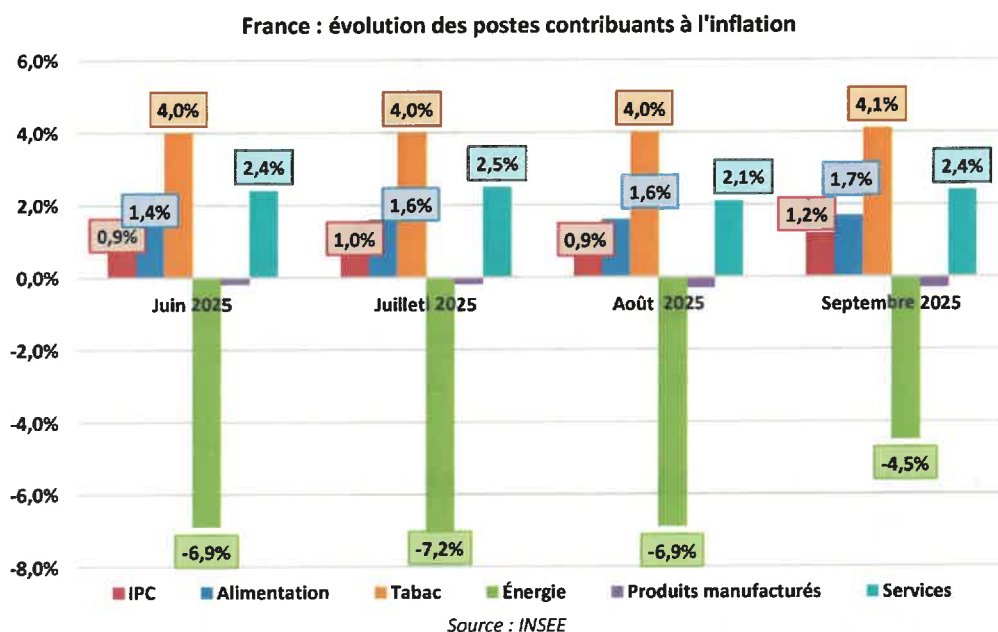
3. France : l'activité résiste à l'incertitude politique

a) Croissance et inflation

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. Les exportations ont en effet fortement progressé, compensant en partie l'effet négatif du déstockage des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique. En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE, confirmant le scénario d'une activité économique molle, encore loin des niveaux pré-pandémiques.



Ce léger rebond au troisième trimestre traduit, néanmoins, une certaine résilience de l'économie française dans un contexte international incertain et de resserrement monétaire prolongé. Pour l'analyse macroéconomique, il convient de noter que la contribution extérieure à la croissance demeure le principal moteur de l'expansion actuelle, alors que la demande interne n'a pas retrouvé son rôle de soutien principal. Cela a des implications directes pour les anticipations de marge et d'investissement : les entreprises tournées vers les marchés étrangers profitent davantage du cycle actuel que celles dépendantes du marché intérieur.



Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

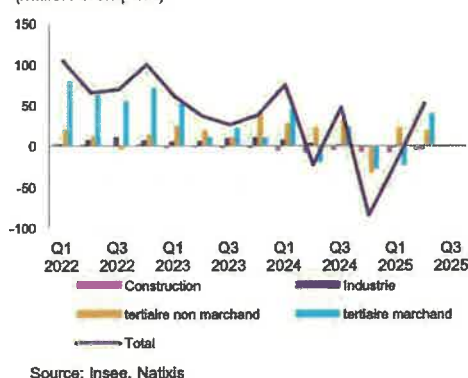
b) Le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi : Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

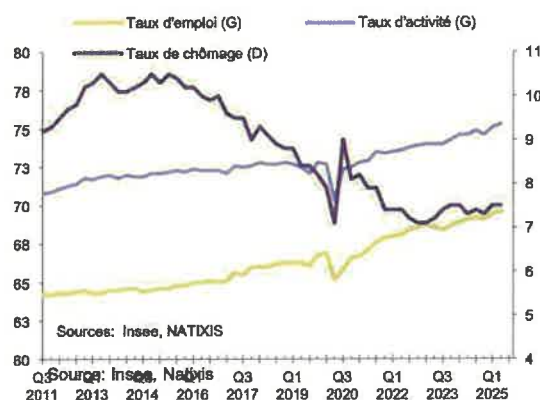
Ralentissement des salaires Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse : Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Evolution de l'emploi par secteurs
(milliers d'emplois)



Evolution du marché du travail



4. Budget 2026 : une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances pour 2026 s'est inscrit dans un contexte de fortes tensions et de grandes incertitudes sur les comptes publics, avec un objectif affiché par le gouvernement de réduction rapide du déficit et de la dette, au prix d'un effort important demandé aux collectivités territoriales.

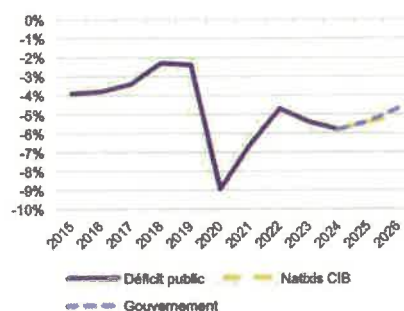
Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % en 2025 et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas ayant affecté l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natifs CIB

Après une première lecture du texte marquée par de réelles divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat notamment sur l'ampleur des économies et la contribution des collectivités, la commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 n'est pas parvenue à un accord, rendant impossible l'adoption d'une loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre. Le gouvernement a donc eu recours à une loi de finances spéciale, afin d'assurer la continuité des services publics et pouvoir gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

4.1. Adoption d'une loi de finances spéciales

Pour éviter un blocage institutionnel au 1^{er} janvier, comme cela a déjà été utilisé en décembre 2024, le gouvernement a présenté une loi de finances spéciale, examinée en urgence par le Parlement, promulguée et publiée au Journal officiel à la fin du mois de décembre 2025.

La loi spéciale : chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

24/10/2025 Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique

22/11/2025 Rejet de la première partie et transfert au Sénat

27/11/2025 Début de l'examen au Sénat en séance publique

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



30/12/2025

Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

- Circulaire interministérielle relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée
- Circulaire relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026



13/01/2026

- Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN - Commission des finances les 8 et 9 janvier - Séance publique du 13 au 23 janvier
- Deuxième lecture au Sénat sans doute à partir du 26 janvier
- Possibilité d'un texte définitif dans la première quinzaine de février

La loi spéciale promulguée le 26 décembre 2025, a été publiée au Journal officiel du 27 décembre 2025. Cette loi spéciale qui ne remplace pas le budget, autorise la poursuite de la perception des impôts d'État et des impositions locales, reconduit provisoirement les crédits budgétaires sur la base de 2025 et sécurise la continuité de la trésorerie de l'État et des organismes publics. Il s'agit d'un dispositif transitoire, strictement limité à la garantie de la continuité des services publics.

Elle contient trois articles :

- **Article 1** : en attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de finances initiale (LFI), cet article autorise la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (134,3 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).
- **Article 2** : cet article avait été ajouté par l'Assemblée nationale dans la loi spéciale de 2024 afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État. Il est reconduit dans la loi de 2025 et dresse la liste des PSR et de leurs montants évalués au montant de la LFI de 2025, soit 45,232 Md€.
- **Article 3** : cet article autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

Pour les collectivités locales, et tant qu'aucune loi de finances pour 2026 n'a été adoptée, cette loi spéciale a eu pour effet de maintenir, au 1^{er} janvier 2026, les règles de 2025 : les concours financiers (DGF), les fractions de TVA, les compensations fiscales et les modalités de versement du FCTVA ont continué de s'appliquer sans les resserrements discutés dans le cadre du PLF 2026.

Comme en 2025 avant l'adoption tardive de la loi de finances en février, aucune demande de dotation d'investissement (DETR, DSIL, fonds vert, etc.) n'a pu être formulée auprès de l'État, car cela aurait engendré des crédits non encore alloués.

Par ailleurs, une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement a été autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics, à compter du 1^{er} janvier 2026 et dans l'attente de la loi de finances pour 2026 :

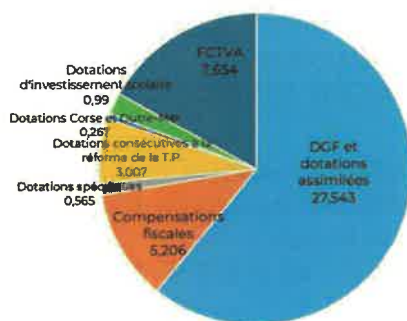
- Le décret a ouvert des crédits uniquement pour les « services votés », c'est-à-dire dans la limite des crédits inscrits en loi de finances pour 2025. Cette référence aux niveaux 2025 a constitué une limite haute à ne pas dépasser mais les crédits ouverts pouvaient être inférieurs.
- Les crédits ouverts ont dû permettre *a minima* le maintien des services publics dans les conditions approuvées par le Parlement pour 2025. La continuité des services publics se traduit notamment par le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires.
- Un blocage des crédits ouverts a été mis en place à l'ouverture de la gestion 2026 : la mise à disposition de l'intégralité des crédits n'a pas été autorisée.
- Suspension des dotations, des subventions et des revalorisations salariales : aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) n'a pu être mise en œuvre. Seuls ont été financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent. Tandis que les dépenses discrétionnaires, comme les dotations, subventions et soutiens divers, ont été suspendues.

La loi spéciale : quelle logique pour les prélèvements sur recettes (PSR) ?



[Loi spéciale pour 2026]

Répartition des PSR en Md€ - LFI 2025



Source : LFI 2025

Principe : PSR 2026 = 2025

dans l'attente d'une nouvelle loi de finances.
Sauf pour les PSR calculés individuellement en application de textes préexistants (compensations d'exonérations, dotation communes nouvelles, DDEC, DRES...) et qui peuvent être assimilés à des crédits évaluatifs.

Point d'attention :

Versement du PSR en fonction du droit en vigueur
 (par 1/12^{ème} ou versement unique ou en plusieurs fois - cf. circulaires du 21/11/2006 et du 22/02/2007)

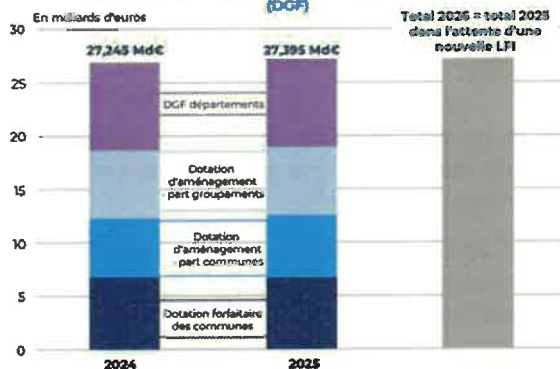
- ⇒ Si versement par douzièmes : régularisation ultérieure
- ⇒ Pour rappel, les douzièmes des 4 premiers mois sont calculés sur la base de l'année précédente ou d'une première estimation. Mais les montants définitifs ne peuvent être fixés qu'en fonction d'une loi de finances ou des textes préexistants.

La loi spéciale : zoom sur la DGF



[Loi spéciale pour 2026]

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Source : rapports sur les finances locales annuels aux conseils de lois de finances

DGF 2026 = 2025 avec versement par douzièmes (sauf pour la DSU, la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2025 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF et de l'application des critères individuels.

Le PLF 2026 prévoit à la fois une **stabilisation** du montant global et une **augmentation de la péréquation** à hauteur de 290 M€ (comme en 2025).



Quand nouvelle LFI votée
 ⇒ régularisation selon nouveau montant voté.
Si le montant total semble connu, la répartition reste à définir

(Pour aller plus loin : logigrammes de l'OFCL sur le calcul de la DGF communes, groupements, départements et outils pratiques de la DCL)

4.2. Un budget 2026 tout juste adopté

Après plus de trois mois de débats parlementaires, bien au-delà des 70 jours prévus par la Constitution, le projet de loi de finances pour 2026 a définitivement été adopté par le Parlement ce lundi 2 février, après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par le Premier ministre Sébastien Lecornu vendredi 30 janvier.

La copie initiale du gouvernement, qui fixait une contribution à hauteur de 4,6 milliards d'euros, a été atténuée au fil de l'examen parlementaire, en étant réduite à environ 2 milliards d'euros de contribution.

Que retenir de ce budget pour les collectivités ?

• Dilico : une ponction à 740 M€

Cette contribution est surtout portée par le renouvellement du Dilico hauteur de 740 millions d'euros. Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros. Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux. Une exonération qui pourrait ne pas convenir aux sages du Conseil Constitutionnel. En effet, en décembre, Françoise Gatel, la ministre chargée des Collectivités avait averti sur les « risques juridiques d'exclusion d'une catégorie de collectivités ».

- **DGF à 27,4 M€**

Pour ce qui est de la DGF, celle-ci ne sera finalement ni revalorisée ni réduite et son montant fixé à 27,4 milliards d'euros.

En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement.

La dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

- **Le Fonds vert toujours en baisse**

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

- **CNFPT : la formation des agents aussi ponctionnée**

Autre ponction, celle de plusieurs millions d'euros sur la contribution que les employeurs territoriaux versent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour la formation des agents. Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État.

Ce dernier devrait donc récupérer la bagatelle d'au moins 16 millions d'euros payés par les collectivités pour la formation des agents afin de contribuer à combler son déficit. La note pourrait même s'élever à quelque 40 millions d'euros si l'on inclut le budget formation des sapeurs-pompiers.

- **Valeurs locatives des locaux industriels**

La mesure controversée de baisse de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels (PSR VLEI), reste bien en place. Le niveau retenu par le gouvernement est bien celui du Sénat, qui avait proposé une baisse de 19,3 %, quand le gouvernement, dans le texte initial, prévoyait une réduction de 25 %.

- **Logement**

Concernant le logement, le budget prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue, afin de simplifier la fiscalité applicable aux logements vacants.

Laissé aux mains des maires, ce dispositif prévoit que les communes puissent augmenter cette taxe jusqu'à deux fois plus que le taux d'imposition actuel, le but étant de faire revenir sur le marché locatif des logements inutilisés depuis plusieurs années.

- **Divers**

Parmi toutes les mesures inscrites dans le budget, on peut, par ailleurs, noter la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser, mais aussi la prolongation du maintien des anciennes communes ZRR (non éligibles au dispositif FRR) dans ce zonage jusqu'au 31 décembre 2029, et non plus jusqu'en 2027, ou encore la suppression de 4 000 postes d'enseignants pour la rentrée 2026.

Le sort des collectivités est donc désormais fixé, en attendant la décision du Conseil constitutionnel et la publication de la loi au Journal officiel.

II. LA SITUATION DU CCAS

Dans un contexte encore particulièrement tendu, marqué par une actualité sociale difficile, par des crises géopolitiques durables et par de nombreux aléas économiques tels que, l'inflation, l'évolution de l'indice des prix, marqué par la question de l'augmentation du coût des énergies et des produits alimentaires, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est engagé à développer les politiques publiques de solidarités et d'accès aux droits, les politiques de prévention et de développement social efficaces, et à mettre en œuvre les actions issues du projet d'action municipale, répondant aux besoins de la population stanoise.

Le CCAS de la ville de Stains reste pleinement mobilisé pour fédérer les acteurs du territoire et répondre aux besoins croissants de la population, tout en préservant le lien social au quotidien. Premier niveau de réponse sociale, le CCAS accueille, oriente et accompagne les personnes en difficulté face aux crises sociales, sanitaires ou climatiques, constituant ainsi un point d'appui essentiel pour les plus vulnérables.

Les services du CCAS ont renforcé la cohérence entre leurs missions. Ces démarches d'organisation et de structuration de l'action sociale ont permis d'être mieux identifiés par les partenaires et de participer activement aux instances de coordination territoriale et de développer un accompagnement global social.

Dans un contexte de vieillissement de la population et de tensions sociales, la priorité demeure la mise en œuvre d'une politique du « Bien-vieillir ». Celle-ci s'appuie sur un service public de proximité pour lutter contre l'isolement et garantir l'accès aux soins et à l'aide, aux structures d'hébergement et d'accueil. Cette ambition s'est traduite par l'étude d'une nouvelle organisation des services de l'action sociale et des seniors et de la création d'un Service d'Aide à Domicile (SAD Mixte) assurant une réponse coordonnée aux besoins de nos aînés sur le territoire. Cette nouvelle organisation sera mise en œuvre en 2026.

Ainsi, le budget du CCAS soutient activement la prévention et la préservation de l'autonomie. À travers des prestations d'aide à domicile, des services de soins infirmiers à domicile et l'offre d'hébergement de qualité de la résidence autonomie Salvador Allende, le CCAS agit concrètement pour favoriser le maintien à domicile dans un cadre de vie adapté. Enfin, le CCAS déploie cette politique du « Bien-vieillir » à travers des initiatives culturelles, sportives et de convivialité.

Pour répondre à ces enjeux, le CCAS met en œuvre une dynamique de travail collaboratif entre l'ensemble des agents et des partenaires. Cette approche privilégie une évaluation multidimensionnelle de la situation de chaque usager, dépassant le simple traitement administratif. En croisant les expertises, l'objectif est d'apporter une réponse globale et coordonnée qui traite l'ensemble des besoins identifiés.

Dans cette optique, la mobilisation des dispositifs de droit commun doit s'opérer dans toutes les sphères de la vie quotidienne : accès aux droits, santé et prévention, logement, insertion et budget, parentalité et éducation. Cette stratégie permet d'adopter un axe préventif fort et limite les risques de rupture de parcours et renforce l'autonomie des citoyens face aux mutations numériques de l'administration.

➤ Une démarche d'accompagnement social global,

Dans cette démarche d'accompagnement social global, l'année 2025 a été marquée pour le CCAS de Stains par les événements suivants :

- **Une priorité - La lutte contre la précarité, et l'accès aux droits**

Le service des Solidarités-Seniors a contribué à la mise en œuvre de la politique de solidarité en direction des habitants de la commune les plus en difficulté dans une aide et un accompagnement de proximité, notamment autour des missions principales d'accès aux droits, et des demandes d'aides sociales légales et facultatives.

Dans la lutte contre le non-recours, le CCAS assure le premier accueil social inconditionnel.

L'accueil physique et téléphonique du CCAS est l'une des missions principales du CCAS. Il permet de déceler les problématiques inhérentes aux publics, de les rétablir dans leurs droits et de les orienter vers les services et organismes compétents.

On constate un réel besoin autour de la question de l'accès aux droits et de l'importance d'un accompagnement renforcé dans la participation à l'instruction des dossiers et à leur transmission aux organismes concernés.

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, dont la commune de Stains, se caractérise par une fragilité numérique importante. Cette situation confirme la nécessité d'un accompagnement dans les démarches administratives pour l'ouverture des droits.

Au-delà de cet accueil classique, le CCAS de Stains, sur 2026, renforcera sa présence sur le terrain par le déploiement d'actions « hors les murs ». L'objectif est d'aller à la rencontre des publics les plus isolés, tout en développant des actions collectives pour promouvoir nos services et offrir une meilleure lisibilité aux missions du CCAS.

1376 dossiers ont été instruits sur 2025 tous dispositifs confondus (AME, FSE, FSEAU, SIPPEREC, SMIREC, RSA, FSL, forfait améthyste, aides ménagères, ...) contre 1 039 en 2024. Cette progression reflète une meilleure identification des services du CCAS par les usagers et une efficacité accrue dans le repérage des publics en situation de précarité. Les services du CCAS répondent plus globalement aux besoins du territoire.

En 2025, les enveloppes allouées aux aides gérées par le service des solidarités ont été entièrement utilisées, atteignant un taux de consommation de 100 % (FSE, FSEAU, SIPPEREC, etc.).

Il a été mis en place en partenariat avec EDF, ENGIE et TOTAL ENERGIE une animation collective de sensibilisation et de prévention en direction des agents du CCAS, pour accompagner les usagers dans leur maîtrise de leur consommation d'électricité.

La montée en compétences des collaborateurs sur ces enjeux a directement permis d'améliorer la qualité de la prise en charge des usagers. Grâce à cette expertise technique partagée, les agents sont désormais mieux armés pour conseiller les familles et les accompagner concrètement vers une réduction de leurs factures d'électricité.

Fort de ce succès interne, le CCAS franchira une nouvelle étape en 2026 en développant des actions collectives directement destinées aux usagers et usagères, afin de les rendre acteurs de leur propre maîtrise énergétique.

Le montant moyen des aides Eau Solidaire a augmenté. Cette aide a permis de soutenir les ménages confrontés à la hausse du coût de l'énergie et des denrées alimentaires. Le CCAS a obtenu, en 2025, une aide du SIPPEREC d'un montant de 7 300 euros qui a permis d'aider 41 familles. Il ressort que la commission d'impayés d'énergie, pilotée par le CCAS de Stains, a

consommé 77% de l'enveloppe annuelle prévisionnelle allouée couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 30 septembre 2025. Ainsi, le CCAS a bénéficié d'une enveloppe complémentaire pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2025 de 24 565,81 euros. Cette mesure a permis d'assurer la tenue des commissions restantes et de poursuivre le soutien des familles avec les fournisseurs d'énergie.

Le montant retenu pour l'exercice 2025 s'élève à 81 973,39€.

- D'une sous-enveloppe de 73776,05€ pour les subventions,
- D'une sous-enveloppe de 8197,34€ pour les prêts.

Pour l'année 2025, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) a proposé la reconduction d'une enveloppe de 17 180 euros. Cette aide a permis de répondre à de nombreuses sollicitations : 60,4 % des aides ont été attribuées à des usagers en habitat collectif et 39,6 % à des abonnés. Au total, 12 065 euros ont été mobilisés, bénéficiant à 36 familles, contre 32 en 2024.

Il convient toutefois de souligner que le CCAS identifie des marges de progression dans ses relations avec les bailleurs. L'effort d'information et de sensibilisation des locataires concernant les dispositifs disponibles doit être renforcé afin d'accroître la visibilité de ces aides.

Pour 2026, la dotation pour la commune de Stains s'élève à 17180 euros.

AIDES SOLIDAIRES 2025	NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS
Fonds Solidarité EDF/ENGIE/TOTAL ENERGIE	223
Fonds Solidarité SIPPAREC	41
Fonds Solidarité EAU	36
SMIREC	0
TOTAL	294

Le CCAS a bénéficié d'une enveloppe FSE de 49 271.77 euros pour l'année 2025.

Le CCAS a bénéficié d'une enveloppe FSL de 81 973.39 euros pour l'année 2025.

DEMANDES DE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2025	NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS :
Accès	50
Maintien	9
ASLL (Nouvelle mesure BD*)	26
ASLL (Renouvellement)	21
TOTAL	106

* ASLL : Accompagnement social lié au logement

*Bilan Diagnostic

Sur les 26 dossiers instruits pour les nouvelles mesures d'ASLL, le CCAS en a pris en charge 19.

Concernant l'ASLL, la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis prévoit 155 mois mesure par an en 2025. Un mois mesure correspond au suivi d'un ménage pendant un mois et est financé à hauteur de 255 euros. Il a été réalisé 185 mesures en direction de

Rapport débat d'orientations budgétaires 2026 - CCAS

34 familles en 2025 alors qu'en 2024, il a été réalisé 165 mesures en direction de 12 familles.

Nous constatons une augmentation des orientations ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement), venant pallier à l'absence des mises en place des COMEX. L'élargissement de cette mission à l'ensemble des travailleurs sociaux du CCAS (3 ETP) a permis d'accroître la capacité d'accueil et d'accompagner un plus grand nombre de familles.

La convention de partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis et le Centre Communal d'Action Sociale de Stains relative à la mise en place des commissions locales du FSL a été renouvelée pour les années 2025 et 2026.

En complémentarité de ces instances, le service Solidarités-Seniors intervient sur l'évaluation et l'accompagnement des usagers orientés par la Préfecture. Il assure également la mise en œuvre des dispositifs d'Accompagnement Social Lié au Logement Généraliste (ASLL-AEB-COMEX, etc.).

La diminution du nombre de suivis s'explique par l'absence de nouvelles orientations de la part des assistantes sociales de la Circonscription de Service Social Départemental, ainsi que par l'arrêt des réunions publiques et des commissions d'expulsion (COMEX). À ce jour, 118 familles sont accompagnées, réparties comme suit : 30 au titre du logement, 42 pour des dettes municipales et 46 dans le cadre de l'Accompagnement Éducatif Budgétaire (AEB).

L'année 2025 a été marquée par l'initiation d'un travail partenarial structurant entre le service Enfance, le service Logement et le CCAS. Ce rapprochement a permis la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement spécifique pour les familles confrontées aux dettes municipales (restauration scolaire, activités périscolaires, loyers, etc.).

Cette démarche a abouti à une organisation coordonnée entre les services, permettant de définir une procédure commune de traitement des impayés. Au-delà de l'aspect administratif, ce travail a instauré une véritable sensibilisation sur ces questions en plaçant l'accompagnement social en amont de la phase de recouvrement.

Ce dispositif, qui favorise une intervention précoce et concertée, doit être poursuivi et affiné en 2026 afin de pérenniser cette culture commune de prévention de l'endettement au sein de notre collectivité.

- **Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) :**

L'enveloppe budgétaire 2025 (reconduite à hauteur de 10 000 euros) a été consommée à hauteur de 6 000 € à compter de mai 2025, permettant de soutenir 104 familles. La majorité des bénéficiaires sont des personnes isolées avec enfants, locataires et en attente du versement de leurs droits.

Toutefois, une baisse du volume d'activité est constatée par rapport aux exercices précédents, rendant les résultats inférieurs aux prévisions initiales. Cette diminution s'explique par deux facteurs déterminants :

- Une baisse des flux d'orientation : Nous observons une réduction significative des sollicitations de la part des travailleurs sociaux partenaires. Cette diminution des prescriptions, indépendante de notre organisation, a limité le nombre de bénéficiaires accompagnés.
- Un blocage administratif : L'activité a été impactée par une interruption de deux mois due au retard de renouvellement de la convention avec le prestataire.

En parallèle des CAP, des dons alimentaires ont été remis aux familles en lien avec la politique de solidarité alimentaire suivie par l'Épicerie sociale et solidaire du CCAS de Stains.

- **La domiciliation**

La domiciliation constitue une étape essentielle dans l'accès aux droits. Elle permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse de référence pour entamer leurs démarches administratives et recevoir leur courrier.

Grâce à ce dispositif, les usagers peuvent bénéficier des aides et prestations sociales auxquelles ils ont droit, comme le Revenu de Solidarité Active (RSA). De plus, les agents de la domiciliation assurent un suivi régulier des bénéficiaires lorsqu'ils se présentent pour retirer leur courrier.

Le CCAS accueille les personnes domiciliées pour la réception de leur courrier, ainsi que pour des entretiens individuels et un accompagnement dans l'ouverture de leurs droits. On comptabilise 559 domiciliés et 666 demandes en cours de validation, contre 459 domiciliés en 2024. Cette augmentation des demandes s'explique par un besoin croissant d'accompagnement professionnel dans les démarches administratives et d'accès au droit.

Concernant l'activité de l'année 2025, 7 789 courriers ont été traités (comparé à 7 561 en 2024 et 6 292 en 2023). Par ailleurs, il a été procédé à 317 radiations et enregistré 86 refus de dossiers.

Enfin, le nombre de domiciliés des jardins familiaux orientés par les associations s'élève à 67.

- **La prévention de l'endettement et des expulsions locatives**

Le CCAS de Stains, autour de la prévention de l'endettement et des expulsions locatives, met en place un accompagnement « sur mesure » des personnes en situation de dette locative, dans une démarche globale.

Dans le cadre de la politique de prévention des expulsions, le bilan de l'année 2024 et du premier semestre 2025 révèle une dégradation préoccupante des processus de prévention des expulsions sur le territoire. Cette situation est la conséquence directe de la période des Jeux Olympiques, qui a entraîné dès mars 2024 la suspension des COMEX et une réorganisation non lisible des services préfectoraux.

Il est constaté aujourd'hui :

Un manque de lisibilité : La collaboration avec la Préfecture n'offre plus aucune visibilité sur le calendrier des CFP, ni sur l'identification globale des familles vulnérables.

Une rupture de l'accompagnement : En 2025, nous avons constaté l'arrêt des mesures d'accompagnement des familles par les services de l'État. Plus de 15 expulsions ont été exécutées sans information préalable du CCAS, nous contraignant à prendre en charge, en urgence, l'hébergement de ces ménages.

Il est indispensable qu'un questionnement de fond soit mené pour restaurer un partenariat fonctionnel. La reprise régulière des COMEX en 2026 est impérative pour garantir une prise en charge digne et coordonnée, évitant ainsi de faire peser sur le seul CCAS le coût et la gestion des mises à l'abri d'urgence.

Face à la complexité des situations d'impayés, le CCAS a pris l'initiative d'agir très en amont des procédures d'expulsion en renforçant sa présence au sein des instances de régulation.

Cela s'est traduit notamment par :

- La participation à la CLIL : l'implication active au sein de la Commission Locale d'Impayés de Loyer (CLIL) permet désormais au CCAS d'identifier les fragilités dès les premiers signaux d'alerte.
- La synergie avec les Bailleurs : un partenariat étroit a été instauré avec les travailleurs sociaux et les services contentieux des bailleurs. Cette collaboration directe vise à traiter les dossiers en phase précontentieuse, favorisant ainsi le maintien dans les lieux.

ETAPE DU PARCOURS DES MENAGES	
Suivis en cours	31
suspensions	2
fins	6
TOTAL DES MENAGES	39

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT	
AEB (aide éducative budgétaire)	22
Intervention ponctuelles	17
TOTAL	39

- **La permanence CIP (conseiller en insertion professionnelle)**

La Régie de Quartier de Stains a proposé la mise en place de deux permanences par mois au sein du CCAS, depuis septembre 2024, dans l'objectif de renforcer l'accompagnement du public du CCAS dans leur recherche d'emploi et dans leurs démarches administratives : 12 personnes ont pu bénéficier d'une orientation. Ce travail a pour objectif de proposer des entretiens de suivis socio-professionnels. Lors de ces ateliers des thématiques sociales pourront être traitées (santé, logement, endettement...) mais aussi professionnelles (CV, lettre de motivation, travail sur le projet professionnel...).

Le conventionnement avec la Régie de quartier a été renouvelé pour la période du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

- **La permanence CAF**

La tenue hebdomadaire des permanences de la CAF au sein des locaux du CCAS permet de garantir aux familles un service de proximité essentiel. Cette présence régulière favorise une meilleure articulation entre les missions du CCAS et celles de la CAF pour le traitement de dossiers complexes, une fluidité dans l'échange d'informations et le suivi des situations, assurant ainsi une continuité de l'accompagnement social et une réduction des obstacles géographiques et administratifs pour les usagers du territoire.

- **Les actions collectives :**

En septembre 2025, le CCAS, en partenariat étroit avec la CRAMIF et la CAF, a initié une action collective de deux jours dédiée aux conséquences budgétaires des arrêts de travail. Cette intervention stratégique a permis de :

- Anticiper la précarité : Sensibiliser les Stanois sur l'impact financier d'une incapacité de travail et sur les leviers de gestion budgétaire adaptés.
- Renforcer la proximité : Inscrire le CCAS dans une démarche de prévention active, permettant aux usagers de nous identifier comme un relais d'expertise sur des problématiques concrètes.

Ce type d'initiative partenariale est essentiel pour prévenir les basculements dans la dette et asseoir la visibilité du CCAS au cœur du territoire.

- **L'Épicerie Sociale et Solidaire**

1. Bilan de l'activité 2025

L'ouverture de l'épicerie au **premier trimestre 2025**, après une année 2024 consacrée à la préparation du local, à la structuration du réseau partenarial et à la distribution transitoire de produits alimentaires et d'hygiène, a constitué la **première année pleine de fonctionnement** de l'Épicerie Sociale et Solidaire du CCAS. Dans un contexte de précarité accrue et d'inflation alimentaire persistante, ce dispositif s'est affirmé comme un outil structurant de lutte contre la précarité alimentaire, articulé à un accompagnement social global.

En 2025, l'épicerie a accompagné 12 foyers actifs, représentant 37 individus, pour un total de 347 passages cumulés.

Le public accompagné est majoritairement composé de femmes, de familles **monoparentales** et de **jeunes adultes**, avec des niveaux de ressources très faibles et une forte présence de personnes sans emploi ou en situation professionnelle précaire.

Profil des ménages accompagnés (File active 2025)

Indicateur	Valeur
Foyers actifs	12
Individus actifs	37
Personnes aidées (passages cumulés)	347

➡ ☐ Conclusion : un public précaire, majoritairement féminin, monoparental, jeune et éloigné de l'emploi.

L'année 2025 a également été marquée par un travail spécifique de prospection et de mobilisation des partenaires a permis de récupérer plus de 26 000 produits issus des dons. Cette dynamique exceptionnelle a renforcé les stocks, diversifié les produits proposés aux familles, réduit la dépendance aux achats et contribué à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle constitue un axe stratégique majeur à consolider en 2026.

Approvisionnements 2025

Source	Volume	%
Achats	8 808	77 %
ANDES	1 067	9 %
Dons filières	1 007	9 %
Dons divers	441	4 %
Dons récupérés hors épicerie	26 000	→ hors stock officiel

Parallèlement à la distribution, des actions collectives ont été mises en place (atelier sensibilisation aux huiles essentielles, ateliers cuisines anti gaspi).

Bilan financier 2025

En complément du budget principal (74 401 €), l'épicerie a bénéficié de deux enveloppes budgétaires spécifiques :

- **Mieux Manger Pour Tous : 10 800 €** → Achat de produits bio, labellisés ou de qualité supérieure. → Amélioration de l'équilibre nutritionnel.
- **Crédit National des Epicerie Solidaires : 1 800 €** → Renforcement de l'offre de produits essentiels. → Soutien à la montée en charge du dispositif.

Par ailleurs, une dépense inscrite en section d'investissement a été engagée au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 235 €, relative à l'acquisition de petits équipements nécessaires au fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire. Ces financements ont permis d'améliorer la qualité des produits proposés et de réduire la pression sur le budget principal du CCAS.

- **L'hébergement d'urgence :**

La demande d'hébergement d'urgence a connu une progression ces dernières années due à l'augmentation du nombre de personnes à la rue au regard de la progression de la précarité et des difficultés sociales associées, mais aussi suite à des violences conjugales et/ou intrafamiliales, des sinistres (incendies, péril, explosions) et autres procédures relatives à des demandes de relogement temporaire d'urgence.

Par ailleurs, dans le cadre d'une obligation d'hébergement, elle intervient chaque fois que des mesures de police du maire sont prescrites et sont accompagnées d'une interdiction temporaire d'habitation ou que les travaux nécessaires entraînent un besoin d'éloignement temporaire des occupants, le propriétaire est responsable et prend à sa charge les loyers et charges afférents à cette obligation. En cas de défaillance du propriétaire, l'obligation subsidiaire d'hébergement ou de relogement des occupants est à la charge du Maire.

En 2025, le CCAS a pris en charge 48 nuitées d'urgence, contre 28 en 2024, ce qui représente une augmentation significative.

Cette progression s'explique par la multiplication des mises à l'abri réalisées dans l'urgence, principalement pour des publics présentant une extrême vulnérabilité. Le CCAS se trouve ainsi contraint de pallier le manque d'intervention de services de l'Etat afin d'assurer la mise en sécurité immédiate des familles et des personnes isolées de notre commune.

Par ailleurs, le CCAS participe à la prise en charge d'hébergement dans le cadre du Plan Grand Froid d'accueil hivernal, en mettant à disposition des personnes sans abri, ou logées dans des conditions indignes, une solution d'hébergement et les accompagne sur les démarches d'ouverture de droit en lien avec la Circonscription de Service Social. Le dispositif a permis d'assurer une prise en charge de 6 familles en 2025 et 5 familles en 2024 correspondant à 16 nuitées en 2025 et 12 nuitées en 2024 au gymnase du SIVOM de Stains-Pierrefitte.

- **Le CCAS de Demain**

L'UDCCAS 93 a lancé avec les CCAS volontaires des chantiers d'expérimentation inspirés des dernières ABS Collectives (Analyse des Besoins Sociaux). L'objectif commun de ces chantiers : - lutter contre la pauvreté - atténuer les fractures sociales et renforcer la cohésion sociale sur nos territoires.

Le CCAS de Stains a déployé à partir de 2024 les chantiers annoncés en partenariat avec l'UDCCAS 93.

Les chantiers ont été les suivants :

La gouvernance locale repositionne le CCAS dans son rôle de coordinateur de l'action sociale de proximité,

L'insertion socioprofessionnelle pour innover et développer une nouvelle approche pour performer les réponses à la précarité liée à l'emploi,

Le non-recours dans le cadre du projet « Territoires zéro non-recours » avec un partenariat avec la CAF 93 pour une étude expérimentale.

Ces actions visent à :

- moderniser l'action sociale locale,
- renforcer le rôle stratégique des CCAS dans la gouvernance territoriale,
- développer des réponses collectives et adaptées aux besoins sociaux émergents,
- et valoriser l'engagement commun des communes dans la lutte contre les inégalités.

Cette démarche repose sur plusieurs initiatives stratégiques visant à renforcer la prévention, la gouvernance locale, la formation, l'innovation sociale et la coordination des acteurs.

Cette démarche repose sur plusieurs initiatives stratégiques visant à renforcer la prévention, la gouvernance locale, la formation, l'innovation sociale et la coordination des acteurs.

L'organisation de la Plénière « Le CCAS de demain », le 24 septembre 2025, avec l'ensemble des acteurs concernés - CCAS, associations, institutions (CAF - CPAM - conseil départemental, Préfecture, communes, ...) et professionnels de terrain - a permis de présenter des recommandations sur le CCAS de demain et a mis en avant la co-construction de solutions concrètes.

L'objectif de cette dynamique est le suivant : sortir du mode siloté, créer de l'interconnaissance, améliorer le service rendu aux habitants, avec la volonté de faire mieux, ensemble.

Le CCAS de Stains a apporté en 2025 une contribution financière exceptionnelle à l'UDCCAS 93 correspondant au montant de la cotisation annuelle 2025 du CCAS de Stains fixée à 1 816.16 €, afin de soutenir la mise en oeuvre des initiatives collectives de modernisation et d'innovation sociale prévues pour l'année 2025/2026 dans le cadre du projet « Le CCAS de demain ».

La plateforme Soliguide a été lancée auprès des acteurs locaux permettant de disposer d'une cartographie de l'action sociale sur le territoire et de faciliter l'accès à l'information de l'accès sociale pour les partenaires et les usagers.

➤ La politique du Bien-vieillir

Le vieillissement démographique va connaître de forts changements d'ici à 2050. En effet, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans va doubler sur le Département de la Seine-Saint-Denis. A cela s'ajoute les contextes de crises économiques et sociales rendant plus précoces les situations de dépendance.

Sur la ville de Stains, la part des 65 ans et plus, s'élève à 9,8% (12,2% en Seine-Saint-Denis) (source INSEE 2021 - ODDS 93) sur une population totale de 40 359 habitants (source INSEE 2021). L'indice de vieillissement de la population pour Stains est supérieur à 0,62 (l'indice de 0,62 signifie qu'il y a 62 personnes âgées de 60 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans). La part de personnes âgées vivant seule sur Stains s'élève à 31% (Moyenne départementale : 29%) (Source INSEE 2020).

Le CCAS de Stains met en place des dispositifs pour améliorer la qualité de vie des seniors et les soutenir dans leur quotidien. La question du vieillissement à domicile est un enjeu social majeur.

- Une mission globale d'accompagnement et de préservation de l'autonomie, et de lien social

La ville de Stains et son CCAS assurent une mission d'accompagnement et de soutien aux seniors, qu'il s'agisse de favoriser leur autonomie, de les aider à accéder aux services de santé ou de leur proposer des activités pour maintenir le lien social.

Le CCAS de Stains intervient en qualité de prestataire de services pour les actions liées au maintien à domicile.

Il assure au domicile de la personne âgée, des prestations d'aide pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, les courses, l'aide à la toilette, portage des repas...). L'objectif étant de favoriser le soutien à domicile pour les personnes âgées qui sont en perte d'autonomie.

Il est constaté une stabilité du nombre de bénéficiaires du service de maintien à domicile : 69 bénéficiaires (en moyenne) en 2025 contre 69 en 2024. Ainsi qu'une stabilité du nombre de bénéficiaires du portage de repas à domicile, soit 88 en 2025 contre 88 en 2024 ; plusieurs motifs expliquent cette situation : des bénéficiaires sont décédés ou hospitalisés ou placés en établissements spécialisés, mais aussi les repas proposés ne permettent pas de répondre à une demande spécifique « régime spécial et ou « repas halal », la qualité gustative des repas ne répond pas aux attentes des seniors.

Dans le cadre du projet OSCAR (Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite), la municipalité a poursuivi en 2025 sa volonté de renforcer l'accompagnement des Stanois retraités de la CNAV (non orientés vers la structure CCAS actuellement) en renforçant leur prise en charge dans le maintien à domicile et leur préservation de l'autonomie.

Ce dispositif encore méconnu, demande un réel déploiement et une lisibilité à l'égard de la population seniors visée.

En lien avec les services départementaux, le CCAS peut orienter les seniors vers des dispositifs comme l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie pour financer une partie des prestations de maintien à domicile.

L'année 2025 a également permis au service solidarités-seniors de poursuivre le déploiement de la navette gratuite à la demande, "Le Lien", à destination des retraités Stanois de plus de 65 ans et aux Personnes à Mobilité Réduite.

256 seniors (dont 67 hommes et 189 femmes) sont inscrits à ce service en 2025 (228 seniors (dont 52 hommes et 176 femmes) en 2024, et en 2023, 164 seniors étaient inscrits).

Ce service montre ses résultats avec une hausse de la fréquentation de la navette depuis sa mise en service en février 2023 ; c'est un service de proximité qui est particulièrement apprécié par les seniors.

A ce jour, on comptabilise en moyenne par mois 210 trajets soit une moyenne de 13 trajets par jour.

Le service recense 57 refus de trajets au lieu de 42 en 2024, dus au fait que les horaires ne correspondent pas à l'amplitude horaire du service (fin des prises de rendez-vous 16h45) et/ou que les créneaux horaires sont déjà occupés.

Les trajets liés à la santé sont prépondérants (sur Stains et hors Stains) : environ la moitié des déplacements (170 en moyenne par mois), puis sont concernés les trajets liés aux "courses" (62 en moyenne par mois), "loisirs" (32 en moyenne par mois), « démarches administratives » (18 en moyenne par mois), « cimetière » (12 en moyenne par mois), « bien-être » (12 en moyenne par mois), « desserte transport » (8 en moyenne par mois).

On constate que malgré une perte de mobilité, qu'elle soit due à l'âge ou à un handicap,

les seniors sont utilisateurs et satisfaits de ce service pour profiter de sorties diverses, de loisirs et animations proposés par le CCAS et la Ville ou se déplacer pour des soins.

Lors d'événements exceptionnels organisés par la ville ou le CCAS, en week-end ou en soirée, le service de la navette a pu être déployé.

Les services, les structures et les actions du CCAS ont participé au renforcement du vivre ensemble et des liens intergénérationnels par les services qui interviennent directement ou indirectement auprès de la population stanoise.

Le service Solidarités-seniors propose un ensemble d'animations, de sorties et de manifestations à destination des seniors stanois, des temps de partage, de détente, de moments conviviaux pour maintenir le lien social et prévenir contre l'isolement.

Ainsi, aux manifestations traditionnelles annuelles « festives » s'adjoignent d'autres activités visant l'information, la prévention et la lutte contre l'isolement.

Les manifestations et activités festives sont les goûters spectacle, les repas animés, la distribution des colis de fin d'année, les thés dansants, la guinguette estivale dans les jardins familiaux rénovés, le bal de printemps (initié en 2023).

Les manifestations et activités festives - nombre de participants :

ANIMATIONS	2023	2024	2025
Bal de printemps à la Maison du Temps Libre	80	91	124
Banquet des seniors	0	320	350
Guinguette estivale dans les jardins familiaux	100	112	177
Barbecue à la Résidence Allende	16	22	42
Goûter de fin d'année à la salle Mélodie	156	196	256
TOTAL	352	741	949

Le CCAS impulse la participation des aides à domicile dans les activités vers les seniors afin de leur permettre d'être identifiées hors de leurs missions classiques (ménage, courses, toilette, etc) et de créer d'autres liens.

Le CCAS a participé à l'édition 2025 de la Semaine Bleue, qui s'est déroulée du 6 au 12 octobre. Sous la thématique « Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ! », cet événement a réuni 154 seniors autour d'initiatives intergénérationnelles, culturelles et festives.

L'objectif de cette semaine était de valoriser la place des aînés dans notre société et de porter un nouveau regard sur le vieillissement. Loin des clichés sur le déclin, les seniors ont démontré qu'ils sont des acteurs dynamiques de la vie locale.

Cette édition a permis de souligner l'importance des liens entre les générations et de reconnaître la contribution essentielle de nos aînés à la vie sociale du territoire.

Les autres activités proposées sont :

Les ciné-seniors (12 séances en 2025 avec une participation de 357 personnes, les activités d'été (47 participants), divers ateliers de gym douce ou de yoga (18 participants), l'atelier informatique (6 participants), l'atelier mémoire à la Résidence autonomie Salvador Allende, l'atelier créatif à la Résidence autonomie Salvador Allende (15

participants), la chorale, les conférences, l'atelier jeux de société à la ludothèque (1 séance tous les 15 jours plus de 14 participants).

Des sorties culturelles et visites ont été également proposées.

Les autres activités proposées en direction des seniors sont :

les ciné-seniors (12 séances sur 2024 avec une participation de 343 personnes), les activités d'été (25 participants), divers ateliers de gym douce ou de yoga (12 participants), d'informations sur l'équilibre alimentaire ou la journée de prévention des risques de chutes (34 participants dont 17 seniors), l'atelier informatique (8 participants), l'atelier mémoire, l'atelier créatif (15 participants), la chorale, les conférences, l'atelier jeux de société à la ludothèque (1 séance tous les 15 jours plus de 14 participants)).

Des sorties culturelles et visites ont été également proposées.

L'équipe municipale est pleinement investie aux côtés des seniors, retraités qui sont la richesse de la ville. C'est au travers de cet engagement que la municipalité a souhaité organiser des temps conviviaux, festifs et vecteurs de liens sociaux. Suite à une demande forte des seniors, la municipalité a décidé, en 2024, de remettre en place le Banquet. En 2025, celui-ci a eu lieu le 21 mai au « MANOIR DE CORNY » : 350 seniors ont participé.

À l'occasion des fêtes de fin d'année 2025, la municipalité a souhaité renouveler l'initiative des colis garnis. 1 563 colis ont été distribués (dont 200 nouveaux seniors, 46 personnes auprès du foyer ADEF, 33 résidents à la Résidence autonomie Salvador Allende, 28 bénéficiaires du SSIDPA, et 71 bénéficiaires du service de maintien à domicile), ainsi que l'organisation du goûter de fin d'année à la salle Mélodie (254 seniors présents).

La distribution des colis s'est accompagnée d'une invitation pour chaque senior à un spectacle de la programmation de l'Espace Paul Eluard sur l'année culturelle 2025.

Chaque seniors a eu le choix entre le colis de fin d'année ou la participation au banquet.

La municipalité a organisé une distribution de chocolats en direction de l'EPHAD Saint-Vincent de Paul (80 résidents) et de l'EHPAD La vallée des Fleurs (84 résidents), ainsi qu'auprès de la Résidence Les Trois Rivières (105 résidents) et la Résidence autonomie Salvador Allende (50 résidents).

- **Le droit aux vacances pour tous :**

Le CCAS a organisé, en 2025, deux séjours dont un séjour à la Baule du 7 au 10 avril 2025 pour un groupe de 14 participants et un séjour en partenariat avec l'ANCV pour un groupe de 20 personnes du 15 au 19 décembre 2025 à Gérardmer. Ces séjours ont permis aux seniors de profiter d'une pause détente et de découverte du patrimoine et de favoriser le lien social (34 participants au total).

- **La mise en place d'une coordination gériatrique :**

Le diagnostic mené au niveau départemental sur les enjeux d'une coordination gériatrique a mis en avant la nécessité d'intervenir et d'accompagner dans une logique de parcours, les personnes âgées dès le repérage de fragilités, en vue d'éviter des accompagnements trop tardifs, dans des situations devenues complexes.

Le « Guichet Intégré » Seniors propose de consolider une coordination gériatrique locale, en favorisant l'accueil, l'information et l'orientation des seniors et leurs aidants, avec des acteurs identifiés sur le territoire ; des circuits de signalements formalisés et

centralisés ; mais aussi le repérage des fragilités par la mise en œuvre de visites à domicile pour les cas complexes identifiés.

Dans le cadre de la convention signée le 15 novembre 2024 avec le Département de la Seine-Saint-Denis et le DAC 93, la ville de Stains et le CCAS de Stains s'engagent à assurer un accueil généraliste de premier niveau, à diffuser dans leurs accueils au public les éléments d'information liés au protocole, à participer à la diffusion de l'information et à l'orientation du public vers les services adaptés, former les professionnels en charge de l'accueil et de l'orientation du public au dispositif du guichet intégré seniors et à la connaissance des outils mis à disposition par les différents acteurs du territoire.

Cette convention définit, par ailleurs, les modalités de réalisation par le CCAS de l'évaluation médico-sociale des demandes d'allocation personnalisée d'autonomie ou d'aide-ménagère départementale en nature ainsi que l'élaboration des plans d'aide ou, le cas échéant, des comptes rendus de visite.

Dès mai 2022, le CCAS de Stains a réactivé les instances locales de coordination et de concertation, que sont :

- Les instances locales RESAD (Réseau d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficulté) et RESPAD (Réseau d'Évaluation des Situations des Personnes Âgées en Difficulté) : espace d'échanges pluridisciplinaires sur une situation fragile ou complexe ou sur des difficultés de prise en charge.

Objectifs : échanger, proposer, élaborer des préconisations de travail et trouver des solutions ensemble et un projet d'intervention cohérent.

L'instance RESPAD est spécialisée sur les situations de personnes de 60 ans et plus.

La RESPAD s'inscrit pleinement dans la démarche globale de coordination gérontologique avec pour objectifs d'améliorer le maillage territorial, d'assurer collectivement et de manière pluridisciplinaire l'examen des situations, d'éviter les ruptures de parcours de prise en charge d'une personne âgée, d'apporter un soutien aux professionnels qui se sentent seuls face à une difficulté.

- L'instance locale de Repérage - Orientation - Coordination (ROC) à Stains mise en place en 2024 (qui centralise les signalements de situations fragiles ou complexes, de situations préoccupantes et de toute situation pour laquelle on souhaite savoir si elle est connue par d'autres services), se réunit une fois par mois, en alternance avec le RESAD/RESPAD.

En 2025, 8 instances RESAD/RESPAD de concertation pluri-professionnelle ont eu lieu. Ces instances ont permis d'évoquer une dizaine de situations psychosociales complexes en collaboration avec les acteurs locaux du champ social et médical, afin d'élaborer ensemble des réponses adaptées à chaque situation.

Depuis 2025, il a été mis en place 6 ROC avec la présentation de 6 situations.

- **Le Plan Canicule**

Le plan canicule 2025 a été mis en place entre le 1^{er} juin et le 15 septembre afin de prévenir et limiter les conséquences sanitaires pendant une période de fortes chaleurs, déclenché par la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Un registre canicule est tenu par le CCAS permettant aux seniors de s'y inscrire et être déployé en cas de canicule de niveau 3. 219 Seniors sont enregistrés dans notre registre.

En 2025, il y a eu deux déclenchements du plan canicule.

- **La Résidence Autonomie Salvador Allende :**

Modernisation et Dynamisation de la Résidence Autonomie :

Le budget alloué à la Résidence autonomie Salvador Allende a contribué à développer un environnement convivial et sécurisé au profit des résidents et à déployer de nombreux services collectifs tels que la restauration, des animations, des ateliers créatifs et culinaires, des ateliers numériques et des permanences d'accès aux droits, des actions de prévention en matière de santé physique et mentale, l'organisation d'événements festifs et conviviaux,

Il s'agit également de développer l'ouverture de la Résidence autonomie Salvador Allende vers l'extérieur, orchestrée autour d'espaces partagés et animés, de proposer des temps ouverts sur le quartier et ses habitants, et les autres quartiers de la ville, propices aux rencontres intergénérationnelles, à la transmission des savoirs et à l'inclusion des personnes vulnérables.

Pour pallier à l'absence d'un agent technique dédié aux petits travaux en 2025 au sein de la Résidence autonomie Salvador Allende, une optimisation de la coordination avec les services techniques a permis d'établir un protocole d'intervention structuré. Cette nouvelle organisation garantit la mobilisation des agents compétents selon la nature des problématiques rencontrées, assurant ainsi une résolution plus agile et efficace des besoins des résidents et des agents travaillant à la résidence.

Dans le cadre de la programmation des actions éligibles au forfait autonomie, une subvention a été allouée à la Résidence autonomie Salvador Allende, au titre de la Conférence des Financeurs, par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis pour un montant de 26 844.76 € pour l'exercice 2025. Par ailleurs, pour 2025, le CCAS a obtenu une subvention d'un montant de 75522.74 de la CNAV pour les projets de réaménagements des logements, de création et ou recodification de douche, d'aménagement de bureau d'une laverie dans les espaces communs. Enfin, le CCAS a obtenu une subvention de la part du département d'un montant de 41201.82 euros pour les 10 logements qui ont été rénovés.

• Le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées :

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées (SSIDPA) de la ville de Stains, créé en Octobre 1989, dispose d'une capacité de 45 places.

Il est accessible aux personnes âgées de 60 ans et plus, dépendantes, atteintes de pathologies chroniques, mais aussi pour des personnes ayant un accident de la vie nécessitant des soins d'hygiène et de confort.

Les frais sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Pour 2025, le SSIDPA en quelques chiffres :

- Le taux d'occupation est de 90.62% soit 14 885 journées pour 61 patients pris en charge.
- 39 demandes de prise en charge cette année
- La moyenne d'âge des patients est de 85 ans.
- Les GIR 1 et 2 (patients dépendants) représentent la moitié des patients soit : 49.13%.

Le SSIDPA travaille en partenariat étroit avec les services de la Ville et le service de l'ADPA, dans une logique cohérente de service rendu à la population âgée et à leurs familles. Il collabore également avec les différents services du CCAS, les aides à domicile ainsi que les infirmières du Centre Municipal de Santé, afin de construire un travail coordonné fondé sur des relations étroites, au bénéfice du patient, dans le cadre d'un parcours de soins adapté et harmonisé.

Rappel sur le SSIDPA et ses conventionnements avec :

- la Fondation Santé Service et avec l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris pour assurer la continuité, la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients à leur domicile dans le cadre d'une intervention conjointe ou d'interventions successives - 2 patients pris en charge cette année ;
- les infirmiers libéraux intervenants sur la ville ;
- la pharmacie du Conservatoire, qui effectue la préparation et la livraison des piluliers des patients (pour 17 patients en 2025) ;
- le laboratoire BIOGROUP pour la réalisation des bilans sanguins - 77 prises de sang réalisées par les infirmières du SSIDPA (27 l'année dernière) ;
- Le Centre Municipal de Santé (en 2025) : mise à jour de la convention pour la réalisation des prises de sang et pour la réalisation des soins infirmiers en complémentarité avec le SSIDPA (14 prises de sang réalisées par le CMS en 2025 - 32 en 2024)

Le SSIDPA est tourné vers une démarche de qualité, les questionnaires de satisfaction permettent de prendre en considération les requêtes des patients et de leurs proches et de faire évoluer le service.

En 2025, 86 % des personnes interrogées se déclarent entièrement satisfaites, ce qui démontre l'importance du service à domicile pour les seniors de la ville ainsi que la qualité du service rendu.

- **L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) :**

Le développement de la permanence au centre administratif Louis Pierna est en baisse cette année. Cette évolution s'explique par le fait que l'équipe apporte en amont de nombreuses explications aux bénéficiaires. Par ailleurs, plusieurs interrogations sont désormais traitées par téléphone. Enfin, le dossier de Demande d'Aides à l'Autonomie (DAA) est aujourd'hui bien connu des professionnels, ce qui permet également de fournir de nombreuses explications par téléphone. Les bénéficiaires qui se présentent à cette permanence se déclarent pleinement satisfaits de l'accompagnement proposé. En 2025, 38 rendez-vous ont eu lieu à la permanence (52 en 2024).

Les suivis à la demande des bénéficiaires, des familles ou des professionnels permettent les réajustements nécessaires pour un maintien à domicile de qualité et sécurisé.

Le service reste toujours disponible par téléphone pour orienter au mieux et expliquer les dispositifs existants pour la personne âgée en perte d'autonomie. La secrétaire accompagne l'emploi direct auprès des familles par téléphone ou sur rendez-vous. Le service s'assure à 6 mois de l'ouverture du droit et du suivi adapté du dossier afin de réadapter au mieux le maintien à domicile si besoin.

L'activité de l'ADPA de Stains permet une réelle réactivité sur les demandes des bénéficiaires et donc une qualité de suivi.

Quelques chiffres :

- **L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) :** Le service a une file active de 493 bénéficiaires sur Stains. Le nombre de dossiers traités est en légère baisse : 140 en 2025, contre 160 dossiers en 2024
- Accompagnement dans le cadre de l'emploi direct : 8 en 2025, beaucoup par téléphone non quantifiable (13 en 2024)
- Accompagnement dans le cadre de l'instruction du dossier : 27 en 2025 dont 2 VAD (visite à domicile) pour faire le dossier sur place ; 36 en 2024.
- Fonctionnement budgété 2 100 euros avec des recettes à hauteur de 19 996.80 euros

soit 74% de l'objectif des 27 000 euros.

Le service ADPA a été livré d'un nouveau véhicule (électrique) en novembre 2025, ce dernier en remplacement du véhicule thermique.

Le service ADPA est également impliqué dans diverses instances pluri-professionnelles et/ou projets comme :

- Le RESPAD : 7 sur 8 cette année ;
- La participation à divers groupes de travail (CRT, offre de transport en Seine Saint Denis, guichet intégré, Webinaires organisés par le DAC, colloque sur la bientraitance.

➤ Le Programme de Réussite Educative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), instauré par les programmes 15 et 16 du Plan de cohésion sociale de 2005, se fonde sur le principe d'équité des chances.

Le PRE adopte une approche novatrice pour appréhender les difficultés rencontrées par les enfants et vient compléter les programmes éducatifs existants, sans s'y substituer.

L'analyse des difficultés de l'enfant va au-delà des symptômes et prend en compte son environnement global.

L'objectif principal du PRE est de donner aux enfants et aux adolescents, qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel propice à leur épanouissement, les moyens de réussir et de surmonter leurs fragilités. Sa mission fondamentale est de construire, en concertation avec le jeune et sa famille, un parcours personnalisé vers la réussite.

Bien que l'approche du PRE soit axée sur l'individualité à travers la mise en place d'un parcours personnalisé, tenant compte des différents aspects de la vie et des espaces éducatifs de l'enfant, des actions collectives ciblant la famille dans son ensemble favorisent une participation et une implication familiales réelles. Cela se déroule dans un climat de confiance où les compétences de chacun sont valorisées.

Les domaines d'intervention du PRE mobilisent un ensemble de ressources variées, allant du socio-éducatif au social, en passant par le sportif, les loisirs, l'épanouissement personnel et la santé, dans le but d'assurer la « réussite éducative » de l'enfant.

La démarche du PRE est à la fois éducative (en favorisant l'autonomie et l'accès aux savoirs), de remédiation (en rétablissant les liens avec les institutions), préventive (en détectant précocement les difficultés) et parfois corrective (en cas de ruptures). Elle reconnaît également l'importance des parents en tant que partenaires essentiels du parcours de réussite éducative de leurs enfants.

Cet accompagnement « personnalisé », avec une intervention « sur mesure » inscrite dans la durée et assurée par une équipe de professionnels, qui vise à favoriser le développement personnel de chaque enfant.

Un parcours personnalisé est élaboré pour chaque enfant ou adolescent, permettant d'adapter l'intervention à sa situation spécifique et d'assurer un suivi et une évaluation individualisés des actions entreprises.

Au cours de l'année 2025, le Programme de Réussite Educative a suivi individuellement, 186 enfants. Ce chiffre ne cesse d'augmenter année après année. En effet, en 2022, 111 enfants ont bénéficié de cet accompagnement contre 171 en 2024.

Le contexte social et économique actuel engendre des situations familiales de plus en plus complexes et multifactorielles. Les difficultés rencontrées par les familles (précarité, problèmes de santé, isolement, etc.) impactent directement le bien-être et la

réussite éducative des enfants. Le PRE apparaît alors comme un soutien indispensable pour ces familles.

Depuis trois ans, le dispositif de Réussite éducative (PRE) accorde une attention particulière au soutien à la parentalité.

Ce thème constitue un enjeu majeur pour de nombreuses familles orientées vers le dispositif. En effet, les entretiens avec les parents révèlent régulièrement des difficultés à maintenir un cadre éducatif stable.

Pour répondre à ces besoins, l'équipe de réussite éducative organise des « Parcours Parentalité » sous forme de petits déjeuners thématiques. Le choix des thèmes abordés est directement lié aux problématiques rencontrées par les familles, telles que la transculturalité ou l'accès à la formation et au travail. Des intervenants extérieurs enrichissent le programme :

- Une sophrologue qui a proposé une séance de sophrologie aux mamans, pour leur offrir un espace de détente, de bien-être. Cela a permis aux mamans présentes de penser à elles-mêmes et d'approfondir les techniques de gestion des émotions. Cette séance a également été l'occasion d'apprendre des exercices de respiration et de relaxation facilement réalisables à domicile.
- Les « Konkisadors », une troupe artistique stanoise spécialisée dans l'improvisation théâtrale, (qui intervient également auprès des adolescents du PRE). L'objectif est à la fois de promouvoir l'accès des parents à la pratique de l'improvisation théâtrale et de désamorcer les problématiques douloureuses du quotidien. Ce sont deux séances qui ont été proposées cette année.
- Il a également été proposé une sortie à la forêt de Bondy pour réaliser une séance d'accrobranche en fin d'année scolaire. Cette activité a permis à l'équipe du PRE de travailler le dépassement de soi en réalisant une activité physique qu'ils n'avaient jamais pratiquée auparavant.

Le « Parcours Parentalité » a permis aux parents de prendre du recul sur leur rôle et de développer de nouvelles compétences. Grâce aux échanges et au soutien du groupe, ils ont pu identifier leurs propres ressources et trouver des solutions concrètes pour mieux gérer les défis de la parentalité.

L'implication des pères constituant un axe majeur du dispositif, le PRE a activement mobilisé deux pères, renforçant ainsi la parentalité partagée au sein de chaque famille.

La présence de la psychologue a permis aux parents de la découvrir dans un cadre informel, ce qui a favorisé les échanges et la confiance. Parallèlement, la psychologue a pu identifier les besoins spécifiques de certains parents et leur proposer un accompagnement individualisé après les ateliers. Trois parents ont ainsi bénéficié d'un suivi psychologique plus approfondi dans le cadre du PRE.

Ce climat de confiance instauré durant les ateliers a renforcé le lien entre les familles et l'équipe de réussite éducative, favorisant une collaboration plus étroite et efficace.

Au total, ce sont 38 parents dont 36 mamans et 2 papas qui ont bénéficié de cette action.

En complément, le PRE propose également des ateliers socio-éducatifs pour renforcer les liens familiaux et favoriser le bien-être des enfants.

Ces ateliers d'une demi-journée, réunissant 3 à 4 familles à chaque fois, abordent des thématiques variées et adaptées aux besoins spécifiques de chacun. Cette année, quatre ateliers ont été proposés :

- Atelier "Découverte du jeu" dans les locaux du PRE : Cet atelier en direction du public maternel a permis aux familles de renouer avec le plaisir de jouer ensemble, loin des écrans. Il a également été l'occasion de proposer des idées de cadeaux alternatives aux appareils électroniques.
- "Prison Island" : défis et cohésion familiale : Cet atelier, axé sur les adolescents, a proposé des épreuves sportives, cognitives et intellectuelles à réaliser en équipe. Chaque participant a pu mettre en avant ses forces et ses centres d'intérêt, favorisant ainsi la communication et le renforcement des liens familiaux.
- Match « Théâtre d'impro » : Ce moment a permis aux parents de passer du temps avec leurs enfants, s'offrant ainsi un répit face aux difficultés du quotidien. Il est également à noter que cette sortie a suscité un tel enthousiasme que certains adolescents ont sollicité les intervenants de l'association pour pratiquer le théâtre d'improvisation au sein de la structure jeunesse de la ville.
- Spectacle « Les émotions du magicien » : Cette sortie, à destination des maternelles sur la thématique des émotions a permis de compléter le travail engagé par les référentes lors des entretiens familiaux, ainsi que l'accompagnement réalisé avec la psychologue et la coach du PRE.

Ces ateliers ont permis aux familles de sortir de leur quotidien, de découvrir de nouveaux lieux et de partager des moments de plaisir et de complicité. Ils ont également offert à l'équipe du PRE un cadre d'observation privilégié pour mieux comprendre les dynamiques familiales et proposer un accompagnement individualisé et collectif adapté.

Au-delà de l'aspect ludique, ces activités ont contribué à renforcer la guidance parentale, à repositionner les parents dans leur rôle d'encadrant et à responsabiliser les enfants, favorisant ainsi l'harmonie et le bien-être au sein des familles.

Au total, ce sont près de 57 personnes soit 21 familles dont 20 parents et 37 enfants qui ont bénéficié des ateliers socio-éducatifs.

III. LA SITUATION FINANCIERE ET L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025

Les données présentées ci-après sont prévisionnelles et basées sur le compte administratif 2025 anticipé. Elles deviendront définitives avec l'approbation dudit compte administratif.

Les données présentées ci-après sont prévisionnelles et basées sur le compte administratif 2025 anticipé. Elles deviendront définitives avec l'approbation dudit compte administratif.

1. Evolution de la section de fonctionnement

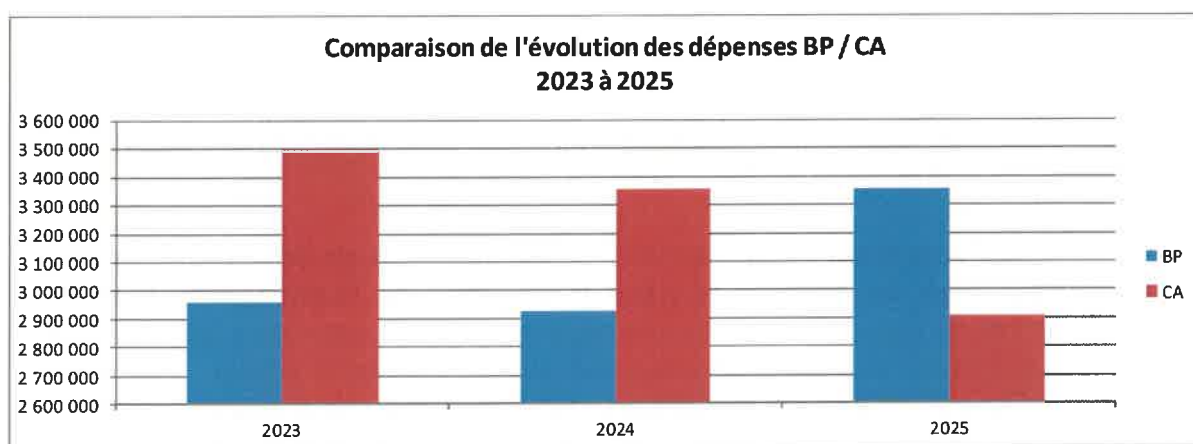
Rapport débat d'orientations budgétaires 2026 - CCAS

1-1. Dépenses de fonctionnement

EVOLUTION DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES DE 2023 A 2025

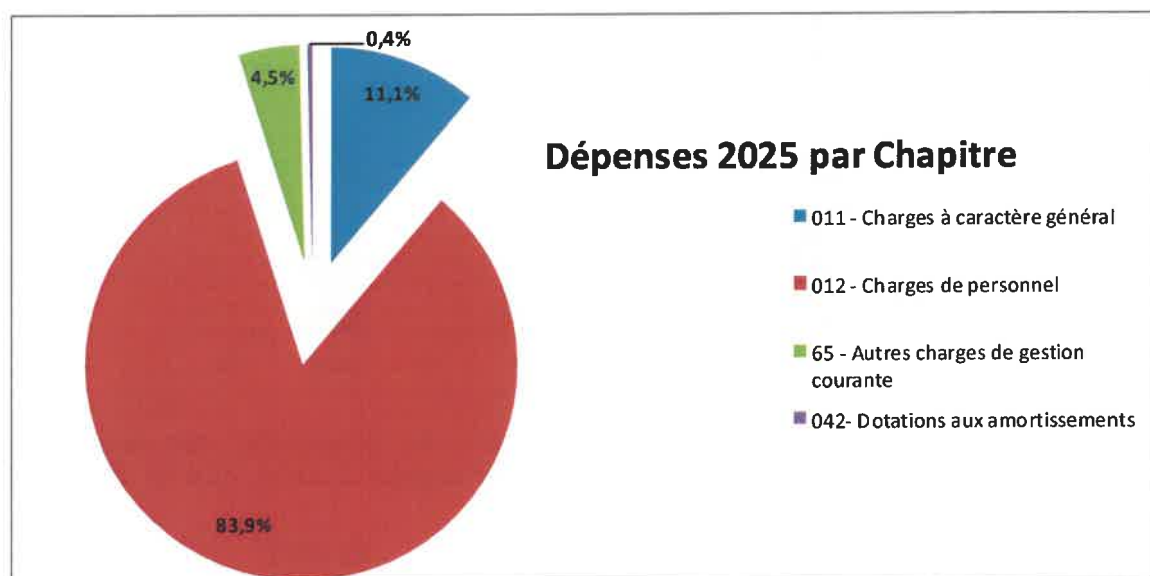
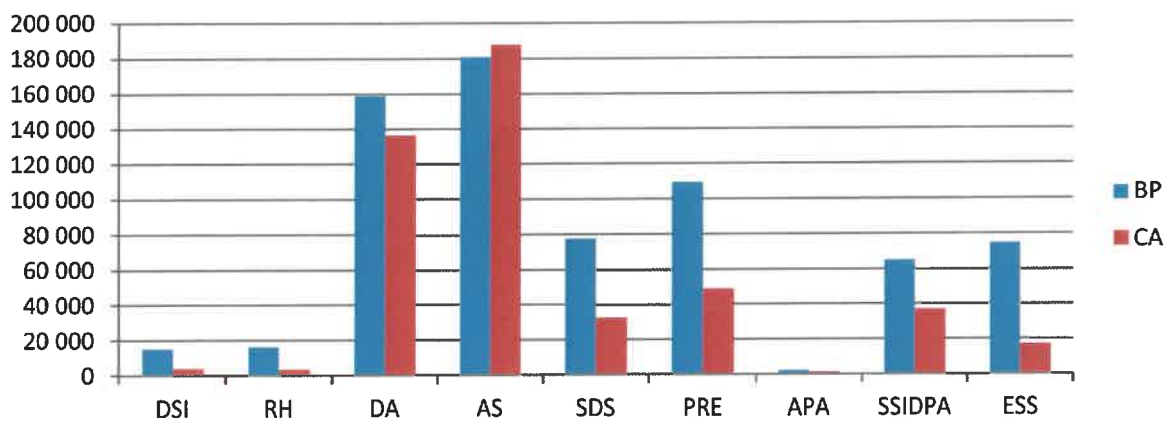
Gestionnaires	2023		2024		2025	
	BP	CA	BP	CA	BP	CA P*
Masse salariale	2 160 655	2 475 676	2 768 561	2 527 735	2 654 550	2 441 060
444 (Ressources humaines)	26 788	49 236	10 860	6 076	16 450	3 396
334 (Informatique)	-	-	18 100	3 833	15 000	3 926
DA (Direction administrative)	147 272	56 563	67 320	43 945	158 717	136 205
AS (Seniors)	140 722	113 832	215 730	136 605	180 735	187 698
SDS (Solidarités)	131 570	33 625	88 480	33 354	77 480	32 470
PRE	153 238	145 985	165 685	75 682	109 579	48 518
APA	1 546	1 163	2 260	1 725	2 100	1 095
SSIDPA	123 345	80 965	109 100	94 306	64 800	36 938
ESS (Epicerie solidaire)	-	-	41 235	2 304	74 400	16 757
TOTAL	2 885 136	2 957 045	3 487 331	2 925 565	3 353 811	2 908 063

*Compte administratif provisoire



Comme en 2024, les réalisations 2025 sont assez largement inférieures aux prévisions initiales (-445 K€). Au global, les dépenses de fonctionnement sont relativement constantes par rapport aux réalisations 2024 (-0,6%).

Dépenses - Comparaison BP / Réalisé par gestionnaire Exercice 2025

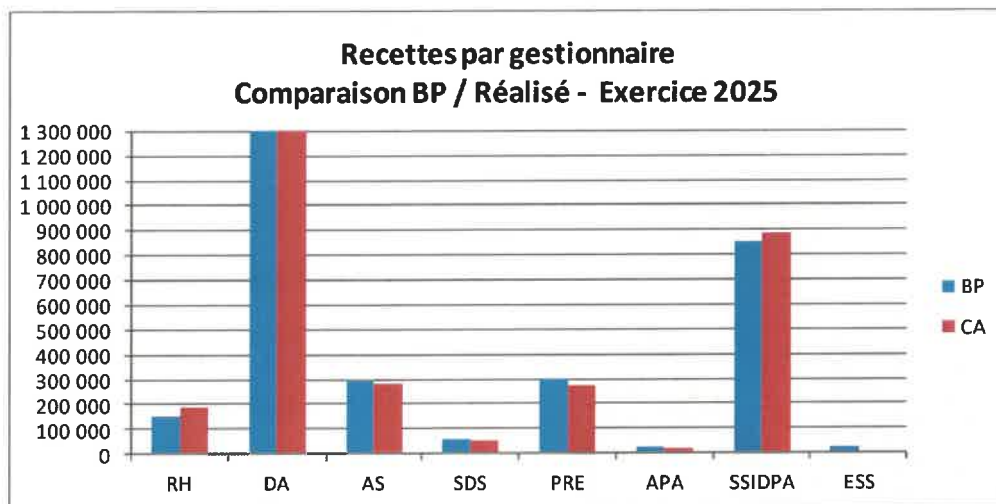
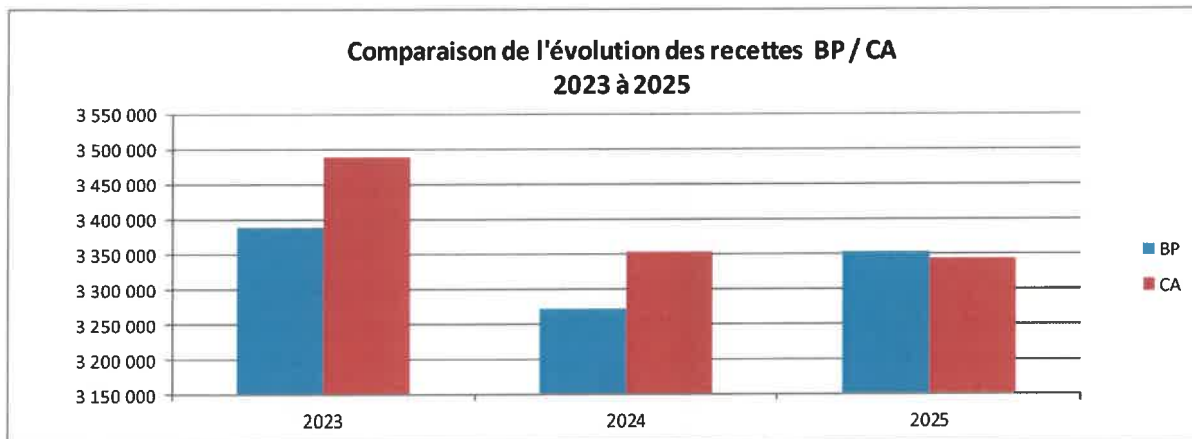


1-2. Recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES DE 2023 A 2025

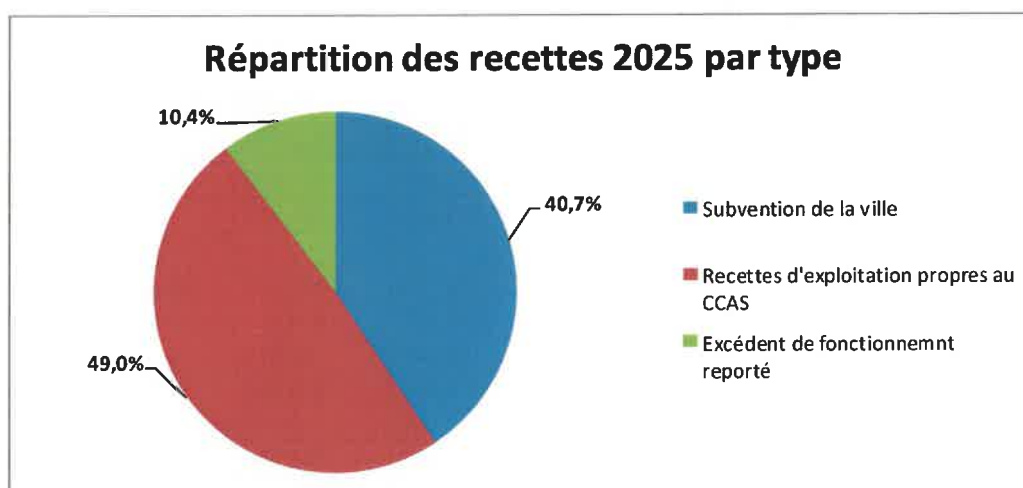
Gestionnaires	2023		2024		2025	
	BP	CA	BP	CA	BP	CA P*
Résultat N-1 reporté	686 051	686 050	431 406	431 406	346 008	346 008
444 (Ressources humaines)	-	-	326 200	282 519	150 000	187 976
333 (Finances)	3 603	-	-	-	-	-
DA (Direction administrative)	952 084	1 122 814	1 166 703	1 166 934	1 301 396	1 302 673
AS (Seniors)	2 000	355 712	281 700	318 013	290 200	278 816
SDS (Solidarités)	53 700	39 300	53 700	60 853	58 300	49 571
PRE	371 251	332 073	366 486	325 462	301 718	271 264
APA	27 000	22 845	27 000	24 148	27 000	20 536
SSIDPA	789 450	829 657	830 686	662 240	854 189	883 928
ESS (Epicerie solidaire)	-	-	3 450	-	25 000	1 786
TOTAL	2 885 139	3 388 451	3 487 331	3 271 575	3 353 811	3 342 558

*Compte administratif provisoire



Les réalisations provisoires de 2025 font ressortir une progression des recettes de fonctionnement d'environ 71 000 € (2,17%) euros par rapport à 2024. Elle se décompose comme suit :

- Excédent reporté..... - 85 000 €
- Subvention d'équilibre+122 000 €
- Recettes d'exploitation propres au CCAS+ 34 000 €



2 Evolution de la section d'investissement

2-1. Dépenses d'investissement

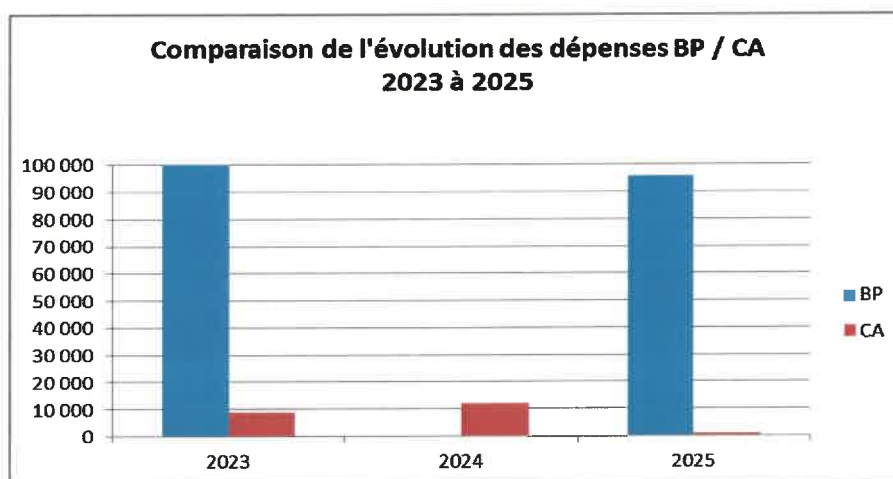
EVOLUTION DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES DE 2023 A 2025

Gestionnaires	2023		2024		2025	
	Budget total	CA	Budget total	CA	Budget total	CA P*
333 (Finances)	262	0	-	-	-	-
DA (Direction administrative)	87 450	2 537	30 039	385	50 983	388
AS (Seniors)	8 380	0	2 000	242	0	0
SDS (Solidarités)	37 866	6 354	0	10 710	100	0
PRE	-	-	650	0	0	0
APA	2 654	0	25 892	506	21 550	0
SSIDPA	4 181	0	5 134	0	22 650	97
ESS (Epicerie solidaire)	-	-	3 221	0	351	160
TOTAL	140 793	8 891	66 936	11 843	95 634	645

RAR inclus pour 2025.

En 2025, les crédits d'investissement n'ont été consommés qu'à hauteur de 624 €, soit 0,67% du budget demandé par les services.

L'essentiel des dépenses ont été réalisées au titre de l'Epicerie sociale et solidaire et concernent l'acquisition d'un meuble de rangement (*buffet*) et de petit électroménager (*bouilloire, cafetière, micro-ondes*).



2-2 Recettes d'investissement

Nature	2023		2024		2025	
	Budget total	CA	Budget total	CA	Budget total	CA P*
Résultat N-1 reporté	71 084	71 084	70 395	70 395	79 134	79 134
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	69 345	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	10 108	8 202	11 000	11 226	15 000	10 611
FCTVA	-	-	1 500	7 356	1 500	1 458
Subventions	-	-	0	2 000	0	0
TOTAL	150 537	79 286	82 895	90 977	95 634	91 203

*Compte administratif provisoire

Comme chaque année, l'essentiel des recettes d'investissement correspond à l'excédent reporté et aux dotations aux amortissements.

3 Synthèse des résultats de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget total	Réalizations	Rattachements	Solde
Recettes de fonctionnement	3 363 811,00	2 490 726,29	851 832,08	-11 253,63
- Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	241 700,00	77 461,19	140 000,00	-24 238,81
- Chapitre 73 - Impôts et taxes				0,00
- Chapitre 731 - Fiscalité locale				0,00
- Chapitre 74 - Dotations et participations	2 754 707,00	2 011 449,53	711 832,08	-31 425,39
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 385,92	14 483,89		13 087,97
- Chapitre 76 - produits financiers				0,00
- Chapitre 77 - Produits exceptionnels				0,00
- Chapitre 013 - Atténuations de charges	10 000,00	41 322,60		31 322,60
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00
- Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement 2024 reporté	346 008,08	346 008,08		0,00
Dépenses de fonctionnement	3 363 811,00	2 814 843,08	93 219,71	-445 748,21
- Chapitre 011 - Charges à caractère général	444 077,00	237 758,00	86 320,86	-119 968,14
- Chapitre 012 - Frais de personnel et charges assimilées	2 854 550,00	2 437 164,55	3 895,85	-213 489,60
- Chapitre 014 - Atténuations de produits				0,00
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	240 184,00	129 309,89	3 003,00	-107 871,11
- Chapitre 66 - Charges financières				0,00
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles				0,00
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement				0,00
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	10 610,64		-4 389,36
Résultat de fonctionnement 2025	0,00	-324 117,79	758 612,37	434 494,58
SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget total	Réalizations	Reports	Solde
Recettes d'investissement	95 633,93	91 203,01	0,00	-4 430,92
- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00	1 458,44		-41,56
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement				0,00
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées				0,00
- Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations				0,00
- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières				0,00
- Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers				0,00
- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement				0,00
- Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations				0,00
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	10 610,64		-4 389,36
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales				0,00
- Chapitre 001 - Résultat d'investissement 2024 reporté	79 133,93	79 133,93		0,00
Dépenses d'investissement	95 633,93	623,89	20,99	-94 989,05
- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves				0,00
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement				0,00
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées				0,00
- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles				0,00
- Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées				0,00
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	95 633,93	623,89	20,99	-94 989,05
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours				0,00
- Chapitres - Opérations				0,00
- Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations				0,00
- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières				0,00
- Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers				0,00
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales				0,00
- Chapitre 001 - Résultat d'investissement 2024 reporté				0,00
Solde d'investissement 2025	0,00	90 579,12	-20,99	90 558,13

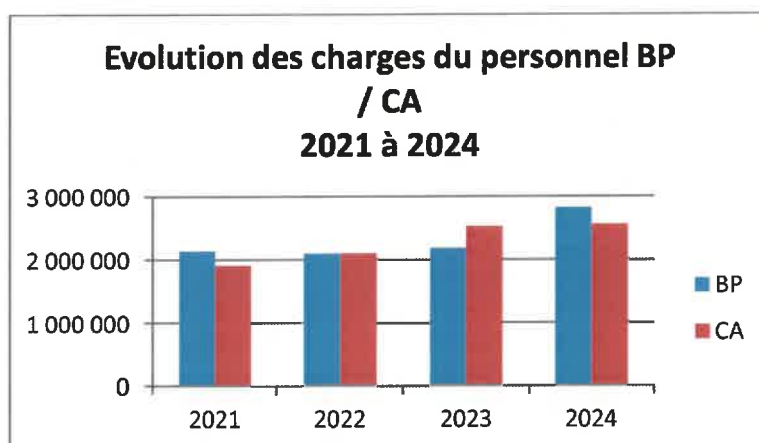
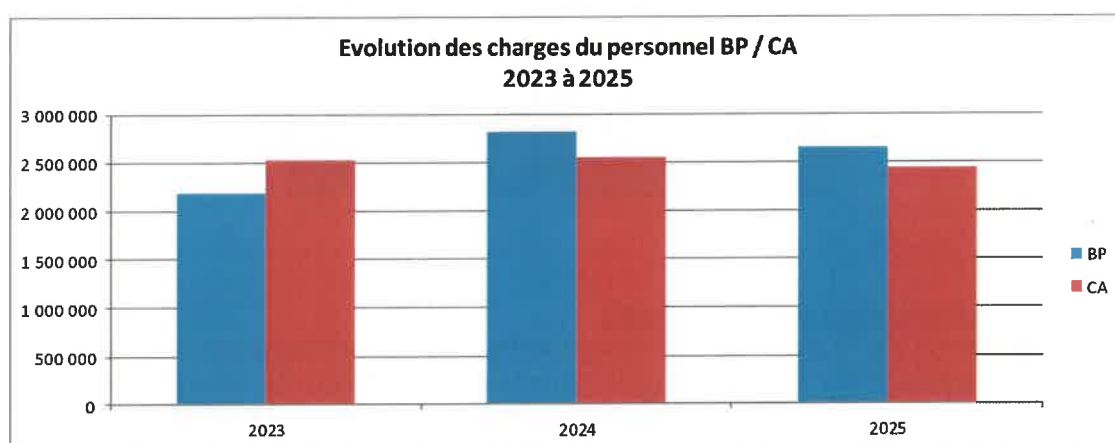
Rapport débat d'orientations budgétaires 2026 - CCAS

A l'heure où est rédigé le présent document, à la clôture de l'exercice 2025, la section de fonctionnement présente un solde d'exécution excédentaire de 434 494,58 € et de 90 558,13 € pour la section d'investissement.

4 Les moyens en personnel et l'évolution des charges qui en résultent

Les prévisions initiales en matière de masse salariale et de charges assimilées ont été tenues. Les réalisations du chapitre 012 se sont même avérées inférieures de 213 490 € (-8%) au prévisionnel 2025 et de -4,6% par rapport au réalisé 2024.

	2023	2024	2025
BP	2 186 342 €	2 825 083 €	2 654 550 €
CA	2 524 912 €	2 558 934 €	2 441 060 €
Evol* / N-1	20,3%	1,3%	-4,6%



PRESENTATION DES EFFECTIFS

Effectif global rémunéré

Après une année 2024 marquée par une diminution de 9% de l'effectif global, les effectifs rémunérés restent stables en 2025.

31 décembre 2019	36
31 décembre 2020	33
31 décembre 2021	51
31 décembre 2022	49
31 décembre 2023	55
31 décembre 2024	50
31 décembre 2025	51

Proportion permanents / non permanents

Au 31 décembre 2025, la quasi-totalité des effectifs du CCAS de Stains sont sur poste permanent. La proportion des effectifs permanents / non permanents reste stable depuis 2021.

31 décembre 2019	81% / 19%
31 décembre 2020	91% / 9%
31 décembre 2021	100% / 0%
31 décembre 2022	96% / 4%
31 décembre 2023	93% / 7%
31 décembre 2024	96% / 4%
31 décembre 2025	92% / 8%

Proportion fonctionnaires / total des effectifs payés

Au 31 décembre 2025, le nombre d'agent fonctionnaire est identique à l'année précédente (36).

31 décembre 2019	67%
31 décembre 2020	61%
31 décembre 2021	71%
31 décembre 2022	72%
31 décembre 2023	64%
31 décembre 2024	72%
31 décembre 2025	71%

ANALYSE DES REMUNERATIONS :

Les évolutions présentées dans le tableau ci-après relèvent des situations suivantes :

- **L'augmentation des heures supplémentaires, des astreintes et des interventions pendant les périodes d'astreinte est due au déclenchement du plan canicule à l'été 2025 ;**
- **L'augmentation des vacances due au remplacement de l'absence prolongée d'un des 2 gardiens de la résidence Allende ;**
- **La baisse des indemnités de congés payés non pris (+114%), des indemnités de fin de CDD versées aux agents en fin de contrat et aux vacataires compte tenu de la stabilité des effectifs ;**
- **La forte hausse des allocations chômage (+46%) s'explique par le nombre de nouveaux dossiers ouverts en cours d'année 2024 (fin de CDD, démission). Elle reflète l'effet « année pleine ».**
- **Pour la 2^{ème} année consécutive, l'augmentation de la participation employeur à la mutuelle qui revient au niveau de 2022 ;**
- **Plus aucune participation aux frais de prévoyance versée en 2025 après 3 années de diminution importante (le CCAS n'a pas adhéré au contrat groupé proposé par le CIG, contrairement à la Ville Stains) ;**
- **La diminution importante des prestations d'action sociale (participation aux frais de centre aérés, de colonies de vacances, de séjours scolaires, etc.) malgré une communication interne plus efficace depuis 5 ans.**

Eléments de paie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution / N-1
Traitement de Base	668 152 €	648 493 €	984 067 €	1 067 451 €	1 212 588 €	1 203 782 €	1 140 676 €	-5,2%
Indemnité de Résidence	20 795 €	19 723 €	30 389 €	32 812 €	37 389 €	37 034 €	36 528 €	-1,4%
Nouvelle Bonification Indicaire	13 210 €	12 532 €	23 097 €	24 167 €	25 110 €	24 914 €	24 988 €	0,3%
Supplément Familial de Traitement	11 937 €	12 644 €	34 769 €	41 105 €	49 540 €	43 057 €	34 375 €	-20,2%
Régime Indemnitare	96 970 €	120 461 €	244 254 €	220 093 €	258 203 €	254 788 €	248 691 €	-2,4%
Prime Annuelle / Prime de Service Public / Complément Indemnitare Annuel	46 316 €	36 368 €	36 300 €	37 743 €	42 361 €	40 800 €	40 671 €	-0,3%
Séjour de la Santé (CTI, Prime Grand Age)				36 494 €	121 580 €	97 679 €	85 698 €	-12,3%
Heures supplémentaires	609 €	778 €	4 368 €	1 282 €		313 €	1 085 €	247,1%
Heures complémentaires				346 €				
Indemnité d'astreintes		1 646 €	4 564 €	9 265 €	8 588 €	8 165 €	10 279 €	25,9%
Interventions astreinte	502 €	209 €	96 €	518 €	836 €			
Retenue Jour de Carence	- 2 040 € -	- 1 178 € -	- 3 200 € -	- 3 026 € -	- 3 764 € -	- 4 809 € -	- 3 481 € -	-27,6%
Vacations	55 315 €	3 669 €	3 116 €	9 648 €	12 517 €	13 737 €	17 044 €	24,1%
Indemnité de Congés Payés non pris	5 610 €	2 780 €	478 €	1 183 €	2 473 €	5 315 €	4 001 €	-24,7%
Indemnités Elections / Mise sous pli		139 €	860 €	2 068 €		200 €	250 €	25,0%
Allocations Chômage	13 328 €	14 293 €	34 613 €	31 711 €	5 139 €	31 988 €	46 628 €	45,8%
Participation à la Prévoyance	2 015 €	293 €	390 €	1 008 €	845 €	325 €		-100,0%
Participation à la Mutuelle	210 €	713 €	930 €	1 155 €	735 €	990 €	1 170 €	18,2%
Remboursement de frais de missions et de formation	1 329 €	45 €	53 €					
Prestations d'Action Sociale	847 €	168 €	2 667 €	5 362 €	6 710 €	1 992 €	1 150 €	-42,3%
Participation aux frais de transport Domicile-Travail	5 785 €	5 193 €	4 642 €	4 929 €	5 815 €	8 654 €	8 128 €	-6,1%
Indemnités de Vie Chère et Remboursement de Fret (Congés Bonifiés)		1 381 €		1 110 €	1 195 €	778 €	638 €	-18,0%
Indemnité de rupture / de fin de CDD						8 480 €		
Prime de pouvoir d'achat						16 148 €		
Prime COVID								
Rapport débat d'orientation								
taires 2024								

LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 DES RESSOURCES HUMAINES

Impacts à la baisse ou à l'équilibre :

- La poursuite du développement des actions de prévention dans une démarche de qualité de vie au travail favorisant le présentisme (travail sur l'ergonomie des postes, politique de prévention des risques physiques pour les métiers dits « pénibles »)
- La poursuite des procédures de contrôle relatives à l'absentéisme (sur la maladie comme sur les accidents de service)
- Le renforcement de l'accompagnement des parcours professionnels (évaluation des compétences, formations, immersions...) des agents en situation de reclassement statutaires favorisant une baisse de l'absentéisme et des coûts de remplacement générés
- La poursuite des réorganisations de service travaillées en 2025 qui verront le jour en 2026 (réorganisation solidarité-sénior-Sad mixte et coordination).
- Rattachement du service solidarités seniors au CCAS

Impacts à la hausse :

Mesures réglementaires :

- Augmentation du traitement minimum des agents publics suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 : 1 200 €
- Hausse du taux de cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3 points : 30 000 €
- Hausse du taux de cotisation patronale de la retraite complémentaires des agents contractuels (IRCANTEC) : 350 €
- Hausse du taux de cotisation patronale d'assurance vieillesse des agents contractuels (CNAV) : 1 300 €
- Augmentation de la participation employeur aux frais de mutuelle : 1 000 € (+100%)

Autres :

- Avancements d'échelon : 13 000 €
- Avancements de grade : 1 200 €
- Ouverture de la monétisation des jours épargnés sur le CET : 19 500 € (maximum)

Le contexte politique au niveau national ne permet pas, à ce jour, d'avoir une visibilité sur tous les impacts RH liés à d'éventuelles autres mesures.

IV. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

La préparation budgétaire du CCAS pour l'exercice 2026 s'inscrit dans une dynamique de mobilisation renforcée du service public.

Ce déploiement intervient dans un contexte économique particulièrement contraint. Cette réalité impose à la Commune et à son CCAS une agilité accrue, tant dans la phase de construction budgétaire que dans son exécution. L'enjeu sera de concilier une gestion rigoureuse des ressources avec la nécessité de maintenir un service de proximité réactif et innovant face aux urgences sociales et aux besoins de la population.

Les CCAS, en premier accueil inconditionnel des personnes en situation de vulnérabilité, doivent répondre à une demande croissante avec des moyens en baisse et des partenariats qui diminuent en invoquant les champs de compétence. Aussi derrière les équilibres budgétaires, se joue la capacité du bloc communal à préserver la cohésion sociale et les services de proximité.

Les enjeux et les orientations budgétaires 2026 sont principalement axés :

- Faire de l'analyse des besoins sociaux (ABS) un outil d'orientation politique pour ajuster l'offre sociale aux besoins dans notre contexte médico-social local,
- Sur la solidarité et le soutien des publics en situation de vulnérabilité, sur l'inclusion en développant la pratique du "aller vers", sur la lutte contre le non-recours, l'accès aux droits, la réussite éducative, l'animation et la vie sociale, la prévention du "Bien vieillir" avec l'accompagnement et la préservation de l'autonomie des seniors en soutenant le maintien à domicile, le déploiement et la mise en place d'activités et de services solidaires, sur le déploiement d'un accompagnement global social,
- Adapter les outils et les moyens pour déployer les orientations décidées.

L'évolution de l'organisation des services du CCAS finalisée en 2025, marquée par la restructuration du Service de Soins Infirmiers pour Personnes Agées (SSIDPA) en SAD mixte (aide et soin) avec une coordination renforcée ainsi que par le renforcement du service Solidarités-Seniors en créant le secteur des Solidarités et le secteur des Seniors, permettra de mieux répondre aux besoins des habitants de Stains.

Cette nouvelle structuration du service Solidarités-Seniors, déclinée par secteurs, vise à optimiser la politique de solidarité, l'accès aux droits et l'accompagnement de nos aînés.

Fruit d'une démarche participative avec les équipes, cette restructuration permet de redéfinir les missions fondamentales du CCAS et d'ajuster précisément l'offre de services aux besoins évolutifs de la population stanoise.

Véritable pilier de la politique de solidarité, le CCAS assure une veille constante et un accompagnement de première ligne pour toutes les personnes en situation de besoin. En luttant activement contre la précarité sous toutes ses formes, il garantit que chaque citoyen puisse trouver une écoute et une orientation adaptée.

Le CCAS s'appuiera sur une gestion permettant de maintenir les aides facultatives.

Dans la volonté d'accompagner au mieux les bénéficiaires et la population, l'équipe du CCAS va ainsi poursuivre son fonctionnement de CCAS "hors les murs". Par ailleurs, les visites à domicile font partie intégrante de la mission de l'équipe afin de mieux cerner les besoins et les

difficultés. Les bénéficiaires ont ce lien de confiance.

Des enjeux qui se sont confirmés en 2025 et sur lesquels le CCAS a travaillé avec ses partenaires tant institutionnels, privés qu'associatifs doivent être poursuivis en 2026. D'autres enjeux vont être pris en compte parmi ceux-ci figurent la dégradation de la santé mentale croissante des concitoyens mais aussi les difficultés économiques des jeunes et les liens intergénérationnels qui sont questionnés à nouveau.

- **L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) en 2026 :**

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation réglementaire depuis le décret du 21 juin 2016, faites aux Centres Communaux d'Actions Sociale (CCAS) ainsi qu'aux Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), d'initier, dans l'année civile suivant le renouvellement général des conseils municipaux, un diagnostic sociodémographique sur l'ensemble du territoire et de la population afin d'identifier les besoins sociaux existants. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

Grace à la compréhension du territoire qu'elle apporte, dans une démarche qualitative et prospective, et dans une analyse partagée, l'ABS est un outil majeur à la disposition des CCAS et des Villes pour définir la mise en œuvre d'une politique sociale sur le territoire. L'ABS constitue une ressource transversale pour guider, ajuster les orientations aux réalités locales et travailler les pistes d'actions et réponses à mettre en place ou à mobiliser.

La prise en compte de la configuration locale essentielle à l'analyse s'est traduite en Seine Saint-Denis par la mise en place d'un projet de réalisation mutuelle et collaborative de l'Analyse des Besoins sociaux : les ABS collectives.

L'UDCCAS 93 accompagne les CCAS dans la réalisation de leur ABS en vue d'une appropriation et d'une mise en œuvre pertinente sur le territoire.

La méthodologie de ces ABS collectives combinera une approche quantitative et qualitative, des ateliers thématiques spécifiques, permettant d'approfondir une problématique prioritaire identifiée localement. Par ailleurs, des thématiques communes mises en évidence au fil des travaux feront l'objet d'ateliers transversaux intercommunaux, favorisant la mutualisation des analyses et l'échange de solutions innovantes entre territoires.

En outre, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), les communes doivent, depuis le 1er janvier 2025, réaliser un diagnostic Petite Enfance. Celui-ci pourra être intégré aux prochaines ABS collectives pour chaque ville intéressée.

Le Conseil d'Administration du CCAS en séance du 14 novembre 2025 a décidé de s'inscrire dans la démarche des ABS collectives 2026, en y intégrant le diagnostic lié à l'accueil de la Petite Enfance, et de présenter la candidature du CCAS de la ville de Stains auprès de l'UDCCAS 93. Un montant prévisionnel de 10 000 € est inscrit au BP 2026.

Pour l'année 2026, les actions et projets envisagés sont les suivants :

- **L'accompagnement global social**

- Le service des Solidarités-Séniors poursuit sa contribution à la mise en œuvre de la politique de solidarité en direction de l'ensemble de la population stanoise dans une aide et un accompagnement de proximité, autour des missions principales d'accès aux droits sociaux, des demandes d'aides sociales légales et facultatives et des demandes d'accompagnement sur les endettements municipaux et locatifs.

Pour l'année 2026, le service innovera en mettant en place des actions collectives d'information et de prévention. L'objectif est de donner des outils concrets aux administrés avant que les situations ne se dégradent.

Les thématiques abordées seront :

Maîtrise de l'énergie : Ateliers sur la réduction des factures et les éco-gestes.

Gestion budgétaire : Prévention du surendettement et optimisation du reste à vivre.

Accès aux droits : Sessions d'information en partenariat avec la CAF.

Insertion professionnelle : Organisation d'informations collectives autour des emplois en insertion, en lien avec les services de la ville et la Régie de quartier.

Stratégie de l'« Aller-vers »

Afin de toucher les familles et les seniors qui ne connaissent pas encore nos dispositifs, le service va renforcer sa présence sur le terrain à travers une stratégie de l'« Aller-vers ».

Cette démarche s'articulera autour de trois axes principaux :

- **Permanences d'accès aux droits** : Déploiement de permanences décentralisées pour permettre la rencontre avec une travailleuse sociale au plus près des lieux de vie (Maisons Pour Tous, Résidence autonomie Salvador Allende, forums de santé, etc.).

- **Interaction avec la Médiatrice Santé du Centre Municipal de Santé pour l'accès aux droits et aux soins** (accès à la PASS de Ville)

- **Interaction avec les services de la Ville** : Des actions de sensibilisation seront menées auprès des agents municipaux pour les aider à mieux connaître nos missions et orienter plus efficacement les usagers. Des temps d'échange seront également organisés directement avec les publics des services municipaux, comme les parents d'élèves.

- **Renforcement du lien social** : Développement d'actions de proximité auprès des personnes isolées afin de briser l'isolement des seniors et de soutenir les familles vulnérables.

En 2026, il est important de poursuivre l'engagement de manière prioritaire dans la lutte contre le non-recours.

Concernant le dispositif des CAP (chèques d'accompagnements personnalisés), il est proposé de maintenir le montant de l'enveloppe pour 2026 à hauteur de 10 000 €.

L'Hébergement d'urgence

Pour 2026, la convention signée 2024 entre le CCAS et Hôtel Service Plus (HSP - structure d'hébergement hôtelier de familles et de personnes isolées en situation de rupture d'hébergement et d'hébergement temporaire d'urgence) se poursuivra afin de conserver le dispositif des nuitées d'hôtel, y compris pour les femmes victimes de violences, dès lors qu'aucune solution n'aurait pas été trouvée au préalable, et dans l'attente d'une prise en charge adaptée.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire d'urgence suite à une obligation de relogement (dans le cadre de la procédure de péril) et en cas de défaillance du logeur, l'obligation subsidiaire d'hébergement est à la charge du Maire. Dans ces conditions, le CCAS, en tant que structure d'accompagnement social sur le territoire sera également l'interlocuteur sur ce dispositif.

En conséquence, il est prévu dans la proposition budgétaire 2026 de maintenir la somme allouée pour gérer les demandes d'hébergement et de relogement temporaire d'urgence, dans le cadre du partenariat passé avec HSP.

Dans le cadre des mesures spécifiques pour l'accueil hivernal (plan grand froid), la municipalité maintient le dispositif de mise à disposition des personnes sans abri, une solution d'hébergement temporaire (soit un total de 10 places).

Dans la continuité de la réalisation des ABS Collectives 2022 et du rapport d'ABS de la commune de Stains présenté en 2023, le CCAS accompagné par l'UDCCAS 93 va poursuivre plusieurs chantiers d'expérimentation dont l'objet commun est de lutter contre la pauvreté, atténuer les fractures sociales et renforcer la cohésion sociale sur le territoire.

A ce titre, concernant l'insertion socioprofessionnelle, une convention a été conclue avec l'UDCCAS 93 en 2024 afin de renforcer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Cette expérimentation se poursuivra en 2026 en collaboration avec les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, la permanence de la Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP), proposée par la Régie de Quartier de Stains au sein du CCAS, va se poursuivre en 2026. Ce dispositif permettra de consolider le suivi des publics accompagnés par le CCAS.

Concernant la gouvernance locale, le CCAS est repositionné dans son rôle de coordinateur de l'action sociale de proximité. Des outils (répertoire local de dispositifs solidaires et des acteurs) et une formation seront programmés et mis à disposition pour cette expérimentation en 2026, en lien avec l'UDCCAS 93.

Le déploiement de la plateforme Soliguide lancée en 2024 va se poursuivre en 2026 auprès des acteurs locaux permettant de favoriser l'accès à l'information des publics sur les services de proximité et l'accès aux droits.

En parallèle de ces actions, le service engagera en 2026 la mise en œuvre du logiciel « Mon Suivi Social ». Ce dispositif, adopté par une large majorité de CCAS, présente un double avantage : la gratuité pour la collectivité et une optimisation majeure de la qualité de service.

Le déploiement de cet outil permettra notamment de :

- Garantir la conformité légale : Assurer la sécurisation et la confidentialité des données personnelles des usagers, conformément au cadre juridique en vigueur (RGPD).
- Améliorer la continuité de l'accompagnement : Centraliser l'historique des interventions pour un suivi plus fluide et cohérent des personnes, évitant ainsi les ruptures de parcours.
- Optimiser le pilotage de l'activité : Disposer d'indicateurs statistiques précis pour mieux analyser l'évolution des besoins sociaux sur le territoire et adapter nos politiques publiques en conséquence.

- Dans le cadre du Fonds Solidarité Logement, le département de la Seine-Saint-Denis confie par convention au CCAS de Stains l'accompagnement social global des ménages pour les années 2026-2028, avec pour objectif de favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement des plus démunis. Pour 2026, le Département contribue pour un montant de 44 115 euros correspondant à la réalisation de 173 mois mesures conventionnés à hauteur de 255 euros chacun.

- L'Épicerie Sociale et Solidaire

Les orientations de l'Épicerie Sociale et Solidaire s'inscrivent donc dans une logique de consolidation et d'optimisation du dispositif, autour des axes suivants :

- Poursuite du travail avec les travailleurs sociaux pour favoriser les orientations vers le dispositif de l'Épicerie sociale et solidaire
- poursuite et renforcement de la solidarité alimentaire, avec un objectif d'amélioration de l'équilibre nutritionnel des produits distribués ;
- développement des approvisionnements issus des dons afin de réduire la part des achats ;

- renforcement de l'accompagnement social global des ménages, notamment à travers des ateliers thématiques réguliers (budget, nutrition, droits sociaux) ;
- poursuite de la lutte contre le non-recours aux droits par un travail partenarial renforcé avec les acteurs du territoire;
- inscription durable de l'épicerie dans une démarche de développement durable et de valorisation des invendus ;
- amélioration du pilotage par le suivi d'indicateurs et l'évaluation annuelle de l'activité.

L'année 2026 devra permettre la montée en charge maîtrisée de la file active, tout en garantissant la soutenabilité budgétaire du dispositif et la qualité de l'accompagnement proposé.

Pour l'année 2026, le budget prévisionnel de l'épicerie sociale et solidaire s'élève à 60 900 €, tous postes confondus (fonctionnement, approvisionnements, logistique, animations) : 25 foyers attendus en file active.▯ Recettes issues des ventes sociales estimées à 10 500 €.▯ Objectif : montée en charge progressive et amélioration qualitative.

- **La politique du « Bien Vieillir »**

-La Résidence autonomie Salvador Allende

Depuis 2025, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services techniques de la Ville et le Conseil Départemental pour une réhabilitation ambitieuse et partenariale en transformant la résidence autonomie. Cette démarche permet d'adapter l'établissement aux nouveaux besoins des résidents en le modernisant et en renforçant son accessibilité. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de déployer des services de proximité de qualité.

Le travail de mise aux normes est indispensable pour garantir le renouvellement de l'agrément de la résidence et assurer la pérennité de la structure dans des conditions de sécurité et de confort optimales.

Optimisation de la capacité d'accueil : L'attractivité de la résidence se traduit par une hausse significative du taux d'occupation. Entre 2024 et fin 2025, nous sommes passés de 46 à 56 résidents accueillis. Pour finaliser cette dynamique et répondre à la demande croissante, l'effort se poursuit en 2026 avec la rénovation des 5 derniers logements vacants.

Qualité de service : Consolider l'offre de proximité pour un cadre de vie sécurisant et moderne.

Validation administrative : Obtenir la reconduction de l'agrément départemental.

Sur le budget investissement, en 2025, ont été réalisés, pour la Résidence autonomie, des travaux de réhabilitation de 10 logements ainsi que l'amélioration de l'éclairage des espaces communs d'accueil et de restauration. Le projet de rénovation inclut également, la rénovation de 5 logements supplémentaires dont la chambre d'hôtes, la rénovation de douches, la rénovation de partie communes pour une transformation en bureaux et en laverie autonome, l'aménagement de l'accueil. Par ailleurs, une étude est en cours sur la sécurisation de l'entrée de la résidence. L'ensemble de ces projets est proposé pour 2026.

Le renouvellement de l'agrément de la Résidence autonomie doit être finalisé pour la fin 2026, afin de déterminer l'activité pour les années à venir.

L'enjeu repose sur trois piliers stratégiques :

1. La conformité et la sécurité juridique : L'agrément délivré par le Conseil Départemental est l'autorisation légale d'exploiter. Obtenir ce renouvellement prouve que l'établissement respecte les nouvelles normes de sécurité, d'accessibilité et de qualité de prise en charge définies par la loi.

2. La pérennité des financements (Forfait Autonomie) : Le maintien de l'agrément est le levier qui permet de percevoir les financements extérieurs, notamment le Forfait Autonomie.

Le forfait autonomie conditionne la revalorisation des loyers et des charges auprès des résidents. Cette étude sur la revalorisation sera réalisée en 2026.

Ce financement est indispensable pour mettre en œuvre nos actions de prévention, l'animation, et le recrutement de professionnels (comme la permanence psychologique ou les interventions sociales). Sans agrément, la charge financière de la résidence pèserait intégralement sur le budget de la Ville.

3. Le droit aux aides pour les résidents (APL/APA) : L'agrément garantit aux résidents le droit de solliciter l'Aide Personnalisée au Logement (APL) à taux plein et l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA).

Le nouveau mobilier de la salle de restauration et de la salle d'activité de la résidence sera livré au cours du premier trimestre 2026. Ces nouveaux équipements permettront de répondre aux attentes des résidents en matière de confort et d'esthétique.

Le CCAS va mettre en place une démarche d'accompagnement et de soutien psychologique ainsi que de la santé mentale auprès des seniors.

Le recrutement à compter du mois de mars 2026 d'un psychologue est destiné à répondre aux besoins spécifiques des seniors à travers deux axes complémentaires :

Un accompagnement individuel : Offrir un espace d'écoute confidentiel et professionnel pour aider les résidents à surmonter leurs difficultés personnelles et psychologiques.

Une dynamique collective : En partenariat avec le CLSM de la ville, le psychologue animera des ateliers thématiques visant à favoriser le bien-être et la prévention. Des temps d'échanges porteront notamment sur la santé mentale et la stimulation cognitive via, par exemple, des ateliers mémoire.

La participation du psychologue aux instances pluridisciplinaires contribuera également à apporter un éclairage précieux sur les situations rencontrées.

Le budget du CCAS participe à la préservation de l'autonomie en soutenant le maintien à domicile auprès de la population âgée (prestations d'aide pour les activités ordinaires et actes essentiels de la vie quotidienne) et en promouvant un cadre de vie favorable au vieillissement à domicile des seniors et de leurs proches aidants, acteurs essentiels de cette solidarité.

Dans cette optique, le CCAS a engagé des démarches avec le Centre de Ressources Territorial (CRT) afin de mettre en place, en 2026, un partenariat dédié au soutien des proches aidants et avec une offre d'Actions de soutien aux proches aidants (comme - un Atelier bien-être : musicothérapie en groupe et une rencontre thématique autour du savoir communiquer avec la personne âgée).

Ce partenariat sera également l'occasion d'organiser des temps d'échange entre professionnels, intitulés « Rencontres Instant'Co ».

Le CCAS poursuit son offre d'une programmation d'animation attractive et inclusive.

Afin de rompre l'isolement et de renforcer la cohésion sociale, le CCAS déploie une nouvelle programmation d'animations en direction des seniors. Cette offre, à la fois diversifiée et dynamique, est pensée pour :

-Répondre aux attentes des usagers : Proposer des activités culturelles, physiques et de loisirs adaptés.

-Créer du lien social : Favoriser les rencontres et les échanges pour sortir de la solitude.

-Moderniser l'image de l'action senior : Proposer des formats innovants et attractifs qui

valorisent la place des aînés dans le territoire.

-Le déploiement de la navette gratuite à la demande **“Le Lien”** à destination des seniors et des personnes à mobilité réduite va se poursuivre sur 2026 pour un service de transport de proximité et de qualité au plus près des besoins de la population cible, avec un **travail renforcé sur l'étude des attentes des usagers pour adapter ce service public.**

-Le service Solidarités-seniors poursuivra, sur 2025, son travail visant à renforcer **l'accompagnement des Stanois retraités, et à travers des actions plus spécifiques autour des activités physiques adaptées, culturelles, intergénérationnelles.**

-Les actions de prévention et de promotion de la santé et de la santé mentale seront renforcées en direction des seniors en favorisant des actions de proximité dans les structures de la ville et au plus près des lieux de vie des seniors.

-L'offre de séjours des seniors, **qui s'est diversifiée en 2026,** va se poursuivre pour répondre aux demandes des seniors (notamment sur les destinations souhaitées) favorisant le droit aux vacances pour tous. Un travail a été réalisé avec la coordination Droit aux Vacances de la ville afin de proposer de nouveaux séjours en 2026. En outre, en 2026, il est prévu deux séjours sur le centre de vacances du château de Villiers-sur-Loir rénové.

-Toujours au cœur des enjeux de santé, de solidarité, du bien vivre ensemble et du bien vieillir, à noter les différents temps forts de rencontres autour des guinguettes et thés dansants, des ateliers et soirée à thème, des initiatives et des animations dans le cadre de la Semaine Bleue, du barbecue et du repas de fin d'année à la Résidence autonomie Salvador Allende favorisant les liens intergénérationnels, des actions Santé prévention et santé mentale également au sein de la Résidence autonomie (Défi Stanois, Mars bleu, notamment) ainsi que le **goûter de fin d'année** restant un moment de convivialité pour les seniors.

Afin de toucher davantage de seniors et au regard de la satisfaction des seniors, la municipalité a souhaité reconduire en 2026 la **distribution des colis ainsi que l'organisation du banquet des seniors.** Ces initiatives étant sollicitées par les seniors, ne pourront pas être cumulées pour le senior : au choix « le banquet ou le colis ».

Le CCAS a développé des relations avec les différents acteurs de la ville et du territoire, le CCAS peut s'appuyer sur un **référentiel de bénévoles issus du secteur associatif** ainsi que des seniors non captifs, dans le développement de ces activités, actions et projets.

Un des axes de travail a été d'étudier la faisabilité d'un **point d'information senior** pour permettre une **convergence des échanges et d'accès aux droits pour tous.** Ceci sera poursuivi sur 2026.

Suite à une demande de la population stanoise dont le public senior, une étude est en cours sur la mise en place d'un **projet de mutuelle communale sur la ville de Stains.**

-Par ailleurs, la démarche d'accompagnement de proximité va se renforcer avec la tenue de permanences sociales.

Afin d'agir au plus près du cadre de vie des usagers, le service déploiera en 2026 des permanences sociales régulières au sein de la Résidence Allende et dans les structures de proximité. Ces points d'accueil sont spécifiquement fléchés pour les seniors et les résidents rencontrant des difficultés de mobilité ou d'accès aux services centraux.

Ces permanences visent à :

- Sécuriser l'accès aux droits : Accompagnement personnalisé pour l'ouverture et le maintien des prestations sociales (CAF, Assurance Maladie, Retraite, etc.).
- Soutenir les démarches administratives : Aide à la compréhension et à la constitution de dossiers complexes, luttant ainsi contre le non-recours aux droits et la fracture numérique.
- Traiter les problématiques sociales : Écoute et orientation face aux difficultés de la vie quotidienne (logement, santé, isolement), permettant une détection précoce des situations de fragilité.

Ce dispositif de "guichet de proximité" garantit une réponse réactive et humaine, évitant l'aggravation des précarités par un suivi social régulier et identifié.

Conscient des enjeux d'une politique globale de prise en compte des besoins de la population âgée et des enjeux d'une coordination gérontologique autour des acteurs du territoire, le CCAS de Stains est engagé depuis 2022 avec le Département de la Seine-Saint-Denis dans un processus de constitution d'un guichet intégré pour les seniors et leurs aidants, qui consiste notamment en des rencontres avec les divers services pour identifier les circuits d'information pour les personnes de plus de 60 ans et les informations nécessaires à partager à partir de l'offre et de l'organisation locale pour accompagner dans une logique de parcours les personnes âgées, dès le repérage de fragilités, en vue d'éviter des accompagnements trop tardifs, dans des situations devenues complexes.

Le partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis, le DAC 93 va se poursuivre en 2026 pour la mise en place d'un accompagnement du parcours des personnes âgées à domicile et la réalisation d'évaluations pour l'allocation personnalisée d'autonomie.

L'analyse de ce partenariat démontre que l'activité met en lumière la prise en charge de 22 situations spécifiques, ayant donné lieu à différents niveaux.

Ce bilan souligne l'importance du travail en réseau, la majorité des dossiers ayant nécessité une coordination avec nos partenaires extérieurs pour garantir une réponse adaptée.

Dans ce cadre, il est également proposé un parcours de sensibilisation/formation adapté aux divers professionnels impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des personnes de plus de 60 ans. Ce travail, engagé depuis 2023 est en lien avec la démarche qualité de l'accueil et associe le service Démarches citoyennes de la ville. Plusieurs agents ont pu ainsi participer à des actions de formation et sensibilisation qui vont se poursuivre en 2026.

-La réforme des Services d'Aide à Domicile : L'évolution de l'organisation des services, SSIDPA, maintien à domicile (MAD) et repas à domicile (RAD) à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Actée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 qui vise à renforcer les services à domicile, et à favoriser un accompagnement de qualité pour les personnes, la réforme des Services à Domicile permet de faciliter l'accès aux services à domicile et favoriser la coordination des professionnels de l'aide et du soin à domicile.

De ce fait, le secteur du domicile va se restructurer en rapprochant/fusionnant les services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD), pour former une catégorie unique de services autonomie à domicile (SAD Mixte).

Le nouveau SAD du CCAS de Stains permettra :

- Une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes
- Une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement
- Une réponse plus complète aux besoins des personnes : prévention, repérage des fragilités, soutien aux aidants, repérage et lutte contre la maltraitance.

Pour ce faire, des échanges avec l'ARS et le Département de la Seine-Saint-Denis ont été

réalisés afin de poser le cadre réglementaire et les modalités d'organisation et de fonctionnement pour le SAD mixte du CCAS (aide et soin).

L'évolution de l'organisation des services (SSIDPA - MAD - RAD) en SAD mixte a reçu un avis favorable du CST le 5 décembre 2025, et les créations de postes ont été approuvées par le Conseil d'Administration du CCAS le 19 décembre 2025. Le processus de recrutement se poursuit en 2026.

Le CCAS a déposé sur une plateforme le dossier partiellement complet de demande d'ouverture du Service Autonomie à Domicile au 31 décembre 2025. Il convient de finaliser en 2026 l'élaboration des supports structurants, tels que le règlement de fonctionnement, le projet de service et le livret d'accueil.

Dans les premières avancées du SAD, le service envisage l'intégration d'un marché public relatif aux vêtements de travail. Ce dernier, structuré en trois lots (EMO, SAD, CMS), permettra de doter les auxiliaires de vie d'un nombre suffisant de blouses conformes aux exigences réglementaires. En outre, les agents ne seront plus contraints d'assurer l'entretien de leurs tenues professionnelles par leurs propres moyens. Cette disposition vise à garantir le respect des règles d'hygiène, à prévenir les risques de contamination, et à limiter l'introduction de germes multi résistants au domicile des agents." Le CCAS envisage d'adhérer au groupement de commande « Synergie Communes » pour les prestations de location de camions frigorifiques et l'achat de sacs de transport isothermes pour le portage des repas à domicile.

Le SAD (aide et soin) poursuivra l'activité au sein du CCAS dans un travail de cohérence, de coordination, de partenariat, de relation étroite avec les divers services du CCAS, mais aussi avec le secteur infirmier du Centre Municipal de Santé de Stains, pour offrir un parcours coordonné pour le bien de la personne âgée à domicile.

Les actions de prévention et de promotion de la santé seront renforcées en direction des seniors en favorisant des actions de proximité dans les structures de la ville et au plus près des lieux de vie des seniors.

-L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (APA)

Dans le cadre de la réforme des Service Autonomie à Domicile, le poste d'évaluatrice APA est rattaché au service Solidarités-Séniors.

La permanence de l'APA sur rendez-vous au centre administratif Louis Pierna va se poursuivre répondant ainsi aux besoins des bénéficiaires et des familles.

L'activité de l'APA de Stains permet une proximité et réactivité sur le suivi des demandes des bénéficiaires. Cette qualité de service va se poursuivre sur 2026.

- **Le Programme de Réussite Educative**

Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE), l'année 2026 permettra de poursuivre et de consolider la programmation axée sur trois piliers fondamentaux : le soutien à la parentalité, la promotion de la santé mentale et la prévention du décrochage scolaire.

Fort du succès des actions menées en 2025, il est proposé de reconduire l'ensemble des actions existantes, dont les résultats ont été positifs pour les publics visés.

Ces actions seront adaptées et renforcées en fonction des besoins spécifiques de chaque famille.

Le budget de fonctionnement 2026 est fixé à 303.449 €. Ce montant est intégralement couvert par les subventions de la Ville à hauteur de 62 365 euros, et de l'Etat, à hauteur de 241 084 euros.

Cependant, le versement de la part État, qui constitue 80% de ces subventions, est conditionné

par le reliquat budgétaire de l'exercice précédent.

Ainsi, le montant exact de la subvention étatique sera ajusté en fonction du solde des opérations de l'année N-1.

Aucune demande d'investissement n'est prévue pour 2026. La programmation 2026 du Programme de Réussite Educative est inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'administration du CCAS du 20 février 2026.

1- Budget prévisionnel de fonctionnement

Pour 2026, les dépenses en fonctionnement sont décomposées comme suit. Il est précisé que ces prévisions sont issues des propositions formulées par les services et telles que recensées par la direction des finances.

1-1 Dépenses

Gestionnaires	2025		2026
	BP	CA P	BP
Direction des Ressources humaines	16 450	3 396	13 650
Informatique	15 000	3 926	15 000
Direction administrative	143 717	125 616	98 917
Activités Seniors	180 735	187 698	150 590
Service des Solidarités	77 480	32 470	76 830
Epicerie Sociale et Solidaire	74 400	16 735	60 900
APA	2 100	1 095	2 000
SSIDPA (SAD Mixte)	64 800	36 938	100 450
PRE	109 579	48 518	107 367
Sous-total budget d'activité des services	684 261	456 392	625 704
Masse salariale	2 654 550	2 441 060	2 547 939
Transferts à la section d'investissement	15 000	10 611	15 000
Total dépenses de fonctionnement	3 353 811	2 908 063	3 188 643

Selon ces premières projections, les dépenses de fonctionnement seraient en baisse d'environ 200 668 € (-6%) par rapport au BP 2025, mais en hausse de 245 080 € (+8%) en comparaison du réalisé 2025.

- La masse salariale est prévue à hauteur de 2 547 939 €, en augmentation d'environ 107 K€ et 4% tant par rapport au budget primitif et au réalisé 2025 (cf. partie « Présentation des effectifs »).
- Les autres dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 625 704 €, en augmentation de 169 K€ (+37%) par rapport au réalisé 2025.

Parmi ces dépenses, est notamment prise en compte une provision d'un montant de 24 000 € sur le budget de la Direction administrative pour le versement éventuel d'une subvention d'équilibre au budget annexe de la Résidence Allende (cf infra).

1-2 Recettes

Gestionnaires	2025		2026
	BP	CA P	BP
Direction administrative	1 396	375	0
Activités Seniors ⁽¹⁾	290 200	278 816	7 580
Service des Solidarités	58 300	49 571	56 700
Epicerie Sociale et Solidaire	25 000	1 786	12 360
APA	27 000	20 536	25 000
SSIDPA (SAD Mixte) ⁽¹⁾	854 189	883 928	1 165 092
PRE	301 718	271 264	303 707
Direction des Ressources humaines	150 000	187 976	150 000
Sous-total budget d'activité des services	1 707 803	1 694 252	1 720 439
Résultat reporté N-1	346 008	346 008	434 494
Total recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre de la ville	2 053 811	2 040 260	2 154 933

⁽¹⁾ Dans le cadre de la réforme des services autonomie à domicile (SAD), les activités de maintien à domicile portées par le Service des Seniors (portage de repas et aide à domicile) ont été regroupées avec celles portées par le SSIDPA pour créer le SAD Mixte.

Telles que détaillées ci-dessus, les recettes de fonctionnement seraient en hausse d'environ 101 122 € (+5%) par rapport au BP 2025 et de 114 673 € (+6%) en comparaison du réalisé.

Les recettes propres de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1 720 439 €. Elles sont principalement constituées par :

- les redevances et droits des services (aide à domicile, portage de repas, activités seniors),
- le remboursement sur rémunérations du personnel et charges de sécurité sociale,
- la subvention relative à l'accompagnement social lié au logement,
- la subvention liée aux évaluations médico-sociales,
- la dotation globale de soins.

Le besoin de financement de la section de fonctionnement, après prise en compte du résultat reporté, ressortirait à 1 033 709 €.

1-3 Estimation de la subvention d'équilibre de la Ville de Stains

Pour 2026, compte tenu des éléments prévisionnels en dépenses et recettes détaillés ci-dessus, l'équilibre du budget du CCAS nécessiterait une subvention d'équilibre de la ville à hauteur de 972 968 € (hors cofinancement du PRE).

	2022	2023	2024	2025	2026
CCAS	952 084,00€	1 102 084,00€	1 166 703,00€	1 300 000,00€	972 968,00€
PRE	63 794,11€	63 794,11€	70 999,00€	60 344,00€	60 741,00€
TOTAL	1 015 878,11€	1 165 878,11€	1 237 702,00€	1 360 344,00€	1 033 709,00€

2- Budget prévisionnel d'investissement

Pour 2026, les dépenses en investissement sont décomposées comme suit. Il est précisé que ces prévisions sont issues des propositions formulées par les services, et telles que recensées par la direction des finances.

		Estimation du service demandeur			TOTAL
		Cde Publique	DSI	Patrimoine	
AS	2 smartphones pour agent navette + agent portage	-	300,00 €	-	300,00 €
APA	1 bureau d'angle	1 000,00 €	-	-	1 910,00 €
	1 fauteuil de bureau	550,00 €	-	-	
	1 armoire basse	300,00 €	-	-	
	1 casque audio	-	60,00 €	-	
SAD MIXTE	1 véhicule électrique	-	-	20 000,00 €	26 930,00 €
	3 fauteuils de bureau	1 650,00 €	-	-	
	2 bureaux d'angle	2 000,00 €	-	-	
	2 armoires basses	600,00 €	-	-	
	5 écrans	-	2 500,00 €	-	
	3 casques audio	-	180,00 €	-	
DA	1 poste informatique	-	600,00 €	-	1 400,00 €
	2 écrans	-	800,00 €	-	
ESS	2 chaises hautes	441,00 €	-	-	2 417,00 €
	1 escabeau	115,00 €	-	-	
	1 canapé pour l'accueil	195,00 €	-	-	
	2 fauteuil pour l'accueil	285,00 €	-	-	
	1 table basse pour l'accueil	137,00 €	-	-	
	1 poste informatique	-	500,00 €	-	
	Aménagement cuisine	-	-	744,00 €	
SDS	1 déchiqueteuse de documents	120,00 €	-	-	1 030,00 €
	1 bouilloire (PGF)	30,00 €	-	-	
	1 micro-onde (PGF)	80,00 €	-	-	
	1 malle de rangement (PGF)	150,00 €	-	-	
	1 lit pliable enfant + accessoires (PGF)	250,00 €	-	-	
	1 ordinateur portable	-	400,00 €	-	
TOTAL		7 903,00 €	5 340,00 €	20 744,00 €	33 987,00 €

3- Le budget annexe de la Résidence autonomie S.ALLENDE

3.1- Synthèse des résultats de l'exercice 2025

Les données présentées ci-après sont prévisionnelles et basées sur le compte administratif 2025 anticipé. Elles deviendront définitives avec l'approbation dudit compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget total	Réalisations	Rattachements	Solde
Recettes de fonctionnement	372 582,28	391 589,54	0,00	19 007,26
- Chapitre 73 - Produits de la tarification	263 882,28	282 067,85		18 185,57
- Chapitre 018 -Autres produits relatifs à l'exploitation	108 700,00	109 521,69		821,69
- Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00		0,00
- Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement 2024 reporté	0,00	0,00		0,00
Dépenses de fonctionnement	372 582,28	369 296,35	0,00	-3 285,93
- Chapitre 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	43 749,00	42 841,94		-907,06
- Chapitre 012 - Dépenses afférentes au personnel	194 000,00	193 976,40		-23,60
- Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure	121 971,00	119 303,01		-2 667,99
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 600,00	1 912,72		312,72
- Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement 2024 reporté	11 262,28	11 262,28		0,00
Résultat de fonctionnement 2025	0,00	22 293,19	0,00	22 293,19

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget total	Réalisations	Reports	Solde
Recettes d'investissement	314 511,58	278 792,48	41 201,82	5 482,72
- Chapitre 027 - Augmentations des capitaux propres	41 201,82	0,00	41 201,82	0,00
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 170,00		5 170,00
- Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations	1 600,00	1 912,72		312,72
- Chapitre 001 - Résultat d'investissement 2024 reporté	271 709,76	271 709,76		0,00
Dépenses d'investissement	314 511,58	26 200,77	73 494,81	-214 816,00
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	273 309,76	26 200,77	32 292,99	-214 816,00
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement	41 201,82	0,00	41 201,82	0,00
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00
- Chapitre 001 - Résultat d'investissement 2024 reporté				0,00
Solde d'investissement 2025	0,00	252 591,71	-32 292,99	220 298,72

A l'heure où est rédigé le présent document, contrairement au solde déficitaire constaté en 2024, à la clôture de l'exercice 2025, la section de fonctionnement présente un solde d'exécution excédentaire de 22 293,19 € et de 220 298,72 € pour la section d'investissement.

L'excédent de la section de fonctionnement peut notamment s'expliquer par une augmentation de 22,4% des recettes issues du produit de la tarification, en comparaison du réalisé 2024, et également par le versement de la subvention d'équilibre par le CCAS (80 K€).

3.2- Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Pour le BP 2026, les prévisions en dépenses et recettes de fonctionnement seraient les suivantes :

LIBELLE		BP 2026
RECETTES réelles de fonctionnement		350 413,19
002 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		22 293,19
017 - Produits de la tarification		298 920,00
017 73418	AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	298 920,00
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation		29 200,00
018 7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	1 700,00
018 7483	FORFAIT AUTONOMIE	27 500,00
018 7488	AUTRES (subvention d'équilibre du CCAS)	
018 7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00

LIBELLE		BP 2026
DEPENSES réelles de fonctionnement		374 413,19
011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante		55 303,19
011	60612 ENERGIE -ELECTRICITE	40 000,00
011	60622 PRODUITS D' ENTRETIEN	1 000,00
011	6063 ALIMENTATION	7 100,00
011	6068 AUTRES ACHATS & VETEMENTS DE TRAVAIL	2 300,00
011	61118 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3 362,00
011	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 541,19
012 6215 PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT		185 000,00
016 - Dépenses afférentes à la structure		134 110,00
016	6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	40 000,00
016	61358 AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	4 300,00
016	614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	70 000,00
016	61528 ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES	14 310,00
016	61558 AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	1 000,00
016	61568 MAINTENANCE AUTRES	2 100,00
016	68112 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dotat° amortissements)	2 400,00
SOLDE		-24 000,00

Ces données provisoires font apparaître qu'il serait nécessaire de verser au budget annexe une subvention d'équilibre de 24 000 € (contre 80 000 € en 2025).

3.3- Budget prévisionnel d'investissement

Pour 2026, les dépenses en investissement sont décomposées comme suit. Il est précisé que ces prévisions sont issues des propositions formulées par la Résidence autonomie S.ALLENDE, et telles que recensées, à ce jour, par la direction des finances.

	Estimation du service demandeur			TOTAL
	Cde Publique	DSI	Patrimoine	
Aménagement d'une cuisine partagée				1 390,00 €
- Meubles	800,00 €	-	-	-
- Electroménager	450,00 €	-	-	-
1 crêpière	40,00 €	-	-	-
1 enceinte musicale	100,00 €	-	-	-
Aménagement chambre d'hôte				1 210,00 €
- Meubles	800,00 €	-	-	-
- Télévision + micro-ondes + bouilloire	410,00 €	-	-	-
Aménagement extérieur				920,00 €
- Moblier (salon, bancs, tables)	720,00 €	-	-	-
- Bacs à fleurs + parasol	200,00 €	-	-	-
Fauteils de bureaux (secrétaires et accueil)	300,00 €	-	-	300,00 €
Caméras de vidéo-surveillance	-	2 000,00 €	-	2 000,00 €
Système de télé-assistance (prestataire extérieur : installation matériel + maintenance)	-	10 000,00 €	-	10 000,00 €
1 ordinateur portable - télétravail responsable	-	500,00 €	-	500,00 €
1 poste informatique libre accès résidents	-	500,00 €	-	500,00 €
Aménagement buanderie libre-service	-	-	10 500,00 €	10 500,00 €
Système d'alarme incendie de l'établissement	-	-	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL	3 820,00 €	13 000,00 €	12 000,00 €	28 820,00 €

Concernant la réfection des logements et les divers travaux à réaliser à la Résidence autonomie Salvador Allende, un chiffrage complémentaire est attendu.

Ces dépenses sont couvertes par les recettes d'investissement (*excédent reporté, dotations aux amortissements*).

EN CONCLUSION, le Conseil d'administration est appelé à :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation au Conseil d'administration du rapport sur les orientations budgétaires 2026 annexé à la délibération correspondante.
- **PRENDRE ACTE** qu'un débat sur les orientations budgétaires 2026 a eu lieu au sein du Conseil d'administration sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2026 présenté et annexé à la délibération correspondante.
- **ADOPTER** le débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2026 présenté et annexé à la délibération correspondante.